Quatrième Année. — N° 1256 CINQ CENTIMES B Dimanche 25 Décembre 1892

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES
A Lyon : Agence FOURNIER
Rue Confort, 14
A Paris : Agence HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION
48, rue de la République, 48

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS
RHONE
ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 23 fr.

L'AFFAIRE DU PANAMA

Clôture de la Session parlementaire

Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

NE CONFONDONS PAS

Nous serions bien naïfs de ne pas voir où on essaie de nous faire aller.

Si le parti opportuniste porte aujourd'hui le poids écrasant de ses lourdes fautes, — nous savons parfaitement à quoi visent et ce que visent ceux qui mènent actuellement cette campagne d'assainissement qui, pour eux, est d'abord une campagne de haine.

L'opportunisme et ses représentants sont à terre, — mais déjà ils ne se soucient plus de ces blessés et de ces morts. Il s'agit maintenant pour eux de frapper non pas des coupables, mais des adversaires — et voici qu'on s'attaque plus férocement encore à ceux qui ont eu les mains nettes qu'aux tripoteurs convaincus de prévarication.

C'est qu'en effet le moment semble bon aux coalisés de la monarchie et du boulangisme pour remonter sur leur bête et pour chevaucher à nouveau contre la République.

Ah ! si enfin ils pouvaient le piétiner, ce cadavre-là ! Si l'heure pouvait revenir d'un Boulanger, d'un Orléans ou d'un Bonaparte !

Voyez : les prétendants commencent à se montrer timidement à la frontière. Victor se fait interviewer, Gamelle songe à une nouvelle arrestation — et, pendant ce temps, on continue l'odieux, le désespérant roman-feuilleton des X..., des trous... des demi-aveux, des demi-réticences servi tranche par tranche, avec la suite annoncée au prochain numéro — pour que la curiosité, la méfiance, le dégoût s'exaspèrent, — pour que l'opinion publique s'affole, — pour que, à côté des coupables le soupçon atteigne et salisse aussi les plus honnêtes et les plus respectés.

Et ce jeu mortel, ce ne sont pas seulement les ennemis de la République qui le jouent, ce sont aussi tous ceux qui, pris, eux, la main dans le sac, prétendent ne tomber qu'en bonne compagnie ou, qui sait, essayent de se sauver dans le tohu-bohu de la débâcle générale.

Eh bien, c'est ce jeu-là contre lequel tous les républicains honnêtes, loyaux, tout cet immense parti qui a le droit maintenant de s'appeler le parti des écœurés, c'est ce jeu-là contre lequel ils doivent se prémunir et se défendre.

Non, M. Rouvier n'entraînera pas dans sa chute un honnête homme comme M. Floquet, non, quand bien même la haine et la mauvaise foi tortureraient et défigureraient encore davantage des déclarations qui ne sont pas des aveux — parce que les coupables seuls font des aveux.

Quand on est Charles Floquet, que l'on a derrière soi toute une vie déjà longue d'honneur et de probité, on devrait être à l'abri des soupçons sinon de ses adversaires du moins de ses amis.

Et nous ne dirons pas le sentiment qui nous fait hausser les épaules quand nous voyons des opportunistes essayer d'interpréter un passage de sa déclaration devant la commission d'enquête comme une preuve morale de culpabilité.

M. Floquet s'est borné à exposer un fait très simple : il a déclaré que, dans la période boulangiste, il avait dû se préoccuper de la part de concours que certaines entreprises financières apportaient aux coalisés du boulangisme. Il n'y a rien dans une telle déclaration qui ressemble à un aveu, il n'y a rien qui soit fait pour exciter des indignations vengeresses.

L'ancien président du conseil n'a pas dit autre chose ; il s'est préoccupé, pendant son passage au ministère de l'intérieur, à une heure périlleuse entre toutes pour la République, du rôle qui pourrait être joué par la distribution de certains fonds de publicité dans la propagande boulangiste.

En vain s'efforce-t-on de donner le change à l'opinion désorientée en faisant planer le doute sur l'honorabilité privée ou sur la probité publique de M. Charles Floquet ; cette attristante campagne n'aboutira pas, parce qu'elle est à la fois absurde et injuste.

M. Charles Floquet reste aujourd'hui ce qu'il était hier, le président respecté de la Chambre, l'un des serviteurs les plus illustres, l'un des chefs les plus honorés de la démocratie républicaine, un de ceux sur lesquels nous sommes heureux d'arrêter notre regard pour nous convaincre qu'à côté d'un groupe de sceptiques repus et tarés, il y a le grand parti des républicains, qui ne font pas fortune — mais qui restent honnêtes.

H. DEFRANCE.

La Politique

Le gouvernement a obtenu hier une grosse majorité. C'était immanquable, du moment que l'ordre du jour de confiance déposé par M. Hubbard avait la priorité. La majorité a pu ainsi éviter de se prononcer sur l'ordre du jour de M. Millevoye qui était, contre M. Floquet, d'une perfidie beaucoup plus habile, car il est bien certain qu'à cette question : est-il permis à un gouvernement de diriger, ou même de surveiller seulement, dans un but politique, l'emploi des fonds d'une société commerciale? la Chambre, quel que fût au fond son sentiment sur l'objet de la politique servie par de pareils moyens, ne pouvait pas répondre par l'affirmative, sans expliquer son sentiment autrement que par oui ou par non.

Il est bien entendu qu'en revenant ici au cas de M. Floquet, nous n'entendons nullement y associer celui de M. Rouvier. Il y aurait là une assimilation, injurieuse pour le président du conseil de 1888, et que les faits ne justifient à aucun degré, nous l'avons assez prouvé en discutant les explications lamentables de l'exécuté du 21 décembre. Nous le proclamons aujourd'hui même dans le précédent article. Encore est-il que la théorie politique dont s'est couvert M. Floquet ne saurait, en principe, être admise sans réserve. Elle tend en effet à justifier, par des raisons de salut public, la mainmise du gouvernement sur l'épargne populaire. C'est, comme on voit, la théorie de la souveraineté du but dans tout son beau. Si cette morale-là passait dans la pratique courante des hommes d'Etat, on en viendrait bientôt à légitimer toutes les spoliations.

Ceci dit, pour juger en toute impartialité l'acte de M. Floquet, il faut, croyons-nous, se rappeler quel était, en 1888, l'état des esprits dans certains milieux politiques. Si l'on parcourait la collection des journaux de cette époque, on constaterait, non peut-être sans un certain étonnement, car en France nous oublions vite, que de toutes parts le gouvernement était alors encouragé à outrepasser les droits que les lois et la Constitution lui confèrent. C'était, en ce temps-là notamment, pour les républicains du Parlement, une vérité hors de discussion que contre le boulangisme tout était permis, et que, quand la République était en jeu, il n'y avait pas à s'arrêter devant une moralité et une légalité bonnes pour les temps ordinaires.

Le gouvernement qui combattait la dictature avait, disait-on, tous les droits, même celui de corriger les erreurs du suffrage universel, comme on l'a vu à Montmartre, et quiconque n'adoptait pas ces doctrines commodes, quiconque se refusait comme nous à les applaudir, devenait par là même suspect aux yeux des enragés de la bande à Constans. Ceux-là qui ont été les premiers à accuser M. Floquet d'avoir utilisé pour sa politique les subsides du Panama sont précisément les mêmes qui l'eussent traité de boulangiste honteux s'il ne l'eût pas fait.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

Autour du Panama

Paris, 24 décembre.

Le Chèque mystérieux

Extrait d'une interview d'un rédacteur du *Matin* avec M. Andrieux au sujet de l'X mystérieux :

Au moins ferez-vous connaître le bénéficiaire du chèque mystérieux dont vous avez effacé les annotations ?

— Je n'en sais rien encore. Cela dépendra de la manière dont la question me sera posée. Car, voyez-vous, quand je me suis mis en tête que ma conscience me défend de répondre, je suis homme à garder le silence en dépit de tout.

— Au moins laissez moi vous poser quelques questions pour restreindre le champ des suppositions. Une foule de bruits plus ou moins fantaisistes ont couru dans le public. S'agit-il d'un général ?

— Non.

— D'un militaire quelconque ?

— Non.

— D'un civil alors ?

— Naturellement.

— Le bénéficiaire du chèque actuel est-il membre du Parlement ?

— Eh bien ! oui, c'est un membre du Parlement. J'aime mieux vous le dire tout de suite pour empêcher l'opinion de s'égarer.

— Fait-il partie du ministère ?

— Ah ! vous m'en demandez trop. Vous finiriez par me faire dire ce que je veux taire. Je ne vous répondrai plus.

Un complot... boulangiste

On lit dans le *Siècle* :

Nous apprenons qu'il y a en ce moment-ci des faits très graves que doit connaître le gouvernement. Ils montrent que la conspiration boulangiste reparaît sous la même forme et avec les mêmes éléments qu'en 1888.

Nous ne pouvons en dire plus long aujourd'hui, ne voulant pas gêner l'action du gouvernement.

M. Franqueville entendra aujourd'hui MM. Andrieux et Delahaye, l'auteur de l'interpellation qui a amené la nomination de la commission d'enquête.

L'instruction

L'*Evénement* publie l'information suivante :

A la suite de l'interrogatoire de M. Andrieux, M. Franqueville a lancé un mandat de comparution contre un personnage haut placé, que nous ne voulons pas nommer avant qu'il ait reçu l'assignation qui le concerne.

M. Franqueville a également cité pour demain douze témoins pour vérifier les accusations de M. Andrieux.

Rochefort et Constans

Le *Figaro* publie une interview de son correspondant à Londres avec M. Rochefort, qui a confirmé qu'il avait eu au commencement de l'année, chez M. Cornélius Herz, une entrevue avec M. Clémenceau.

M. Rochefort a donné d'intéressants détails sur cet entretien, que M. Clémenceau avait sollicité afin de faire cesser dans l'intérêt de la République, la guerre entre la *Justice* et l'*Intransigeant*, et qui ne pouvait que faire le jeu de l'opportunisme.

M. Rochefort mit comme condition *sine qua non* à la cessation de la polémique la chute de M. Constans.

M. Clémenceau parut embarrassé, mais il ne fit pas d'objection, et il fut convenu, dès ce jour, que la *Justice* et l'*Intransigeant* commenceraient à lâcher toutes leurs bordées sur le ministère.

Mais la *Justice* ne fit pas la campagne convenue, au contraire. Elle traita d'infâmes calomnies les attaques que M. Rochefort s'était mis à publier contre M. Constans sous le titre de : *Quarante ans ou la vie d'un ministre.*

M. Rochefort, sur ses entrefaites, ayant vu M. Cornélius Herz, celui-ci lui dit : « Vous avez tué Constans. A quoi bon maintenant vous acharner sur lui ? A votre place je le laisserais tranquille pendant une quinzaine de jours. Et alors, si vous voulez, je me charge de l'obliger à monter à la tribune pour demander lui-même à la Chambre l'amnistie pour vous et vos amis. »

M. Rochefort répondit qu'il ne voulait pas d'une grâce payée par son silence.

Voilà la vérité, conclut le correspondant du *Figaro*, sur un incident dont on a parlé ces jours derniers.

Mme Carnot et les calomnies du « Gaulois »

Note Havas :

Un journal du matin se fait l'écho d'un bruit qui, selon lui, circulerait depuis plusieurs jours et d'après lequel Mme Carnot aurait reçu 200,000 francs pour des œuvres de bienfaisance sur les fonds du Panama.

Nous sommes autorisés à donner, dès à présent, un démenti formel et absolu à cette allégation calomnieuse. Les œuvres de bienfaisance de Mme Carnot n'ont jamais reçu d'elle un centime qui ne lui appartint en propre.

Le journal en question est le *Gaulois*.

M. Reinach et le Métropolitain

La *Cocarde* publie une lettre adressée en 1887, à M. Joseph Reinach, directeur de la *République française*, par M. Denayroux, ancien député, ancien administrateur de ce journal. Nous vous envoyons les passages suivants sous les plus expresses réserves et à titre de curiosité :

Simultanément, vous nous avez appris que, sur votre demande, le président de l'Union des gauches, accentuant les démarches que vous aviez faites avec M. Léon Say auprès de M. Christophle, avait été brutalement mettre le pistolet sur la gorge du demandeur en concession du Métropolitain.

Vous avez eu le cynisme, — dernière naïveté des gens trop habiles — de nous déclarer, en plein conseil d'administration, avec un petit air triomphant que le chef de la majorité avait fait au gouverneur d'un grand établissement de l'Etat la sommation suivante : « Voulez-vous vous engager à donner deux ou trois cent mille francs pour la *République française* ? Nous ferons cesser l'ancienne opposition de nos amis à un grand projet d'utilité publique. Si, au contraire, vous refusez ce concours, nous ferons voter avec ensemble les mêmes amis contre le Métropolitain. »

« Donnant, donnant, telle a été la formule de M. Raynal ! » vous êtes-vous écrié avec admiration.

Et comme vous lisiez sur certains visages une stupéfaction douloureuse, vous avez insisté audacieusement sur les détails de cette belle lutte entre « Juif et Normand » et j'ajoute que vous aviez pris là une leçon inoubliable !

Arrestation de M. Andrieux

Le bruit a circulé dans la matinée que M. Andrieux avait été arrêté.

L'agence Havas nous télégraphie la dépêche suivante :

« Jusqu'à présent, l'arrestation de M. Andrieux n'est pas confirmée. »

* * *

Une dépêche reçue à sept heures annonce que le bruit de l'arrestation de M. Andrieux est complètement inexact.

M. Irénée Blanc

M. Cochefert a fait une perquisition aujourd'hui chez M. Irénée Blanc, ancien rédacteur de la *France*, mais il n'a rien trouvé de suspect.

M. Irénée Blanc, rédacteur parlementaire au Sénat, avait été présenté par un ami commun à Arton, qui l'avait prié de lui adresser chaque jour une dépêche relatant les bruits de couloirs relatifs au Panama.

CHAMBRE

Paris, 24 décembre.

SÉANCE DU MATIN

Comme il a été décidé hier, la Chambre s'est réunie ce matin à 9 heures en séance publique. Cent cinquante députés environ sont à leurs bancs. On compte jusqu'à dix personnes dans les couloirs. On voit bien qu'il ne s'agit plus des séances de la commission d'enquête ou des scandales attendus à la tribune. C'est tout simplement du traité franco-suisse qu'on va parler.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Floquet.

L'Arrangement Franco-suisse

M. Jules Roche s'attache à réfuter le rapport de M. Méline représentant le projet actuel comme détruisant le régime douanier établi par la Chambre ; nos sacrifices sont modestes ; en échange la Suisse nous accorde les mêmes avantages qu'à l'Allemagne, à l'Autriche, à l'Italie.

M. Jules Roche reproche à M. Méline d'avoir raisonné sur des chiffres inexacts, notamment sur la rubannerie, le coton, sur la bonneterie de laine et sur plusieurs autres articles.

Les concessions faites à la Suisse portent en réalité sur 2 0/0 des importations françaises.

Trente-cinq chambres de commerce se sont prononcées pour l'adoption de la convention.

L'orateur s'attache ensuite à démontrer la gravité des conséquences du sujet de la convention au point de vue commercial et politique.

Les Allemands, les Autrichiens, les Anglais, les Italiens prendront notre place en Suisse.

M. Jules Roche termine en s'attachant à faire ressortir l'intérêt politique de l'adoption de la convention.

La suite de la discussion est renvoyée à la soirée.

La séance est levée.

SÉANCE DU SOIR

AVANT LA SÉANCE

Les couloirs sont aussi calmes que ce matin, mais les députés sont venus en plus grand nombre.

On paraît croire généralement que les Chambres se sépareront ce soir. Le Sénat va, en effet, voter les douzièmes provisoires et divers projets de règlement de fin d'année.

Le gouvernement renonce à lui transmettre la convention franco-suisse, car dans les conditions réduites où elle pourrait être votée par la Chambre, il n'espère pas la faire accepter par la Suisse, sans négociations préalables.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet.

La Chambre adopte sans discussion un projet relatif à une modification du code civil concernant les successions, puis un projet approuvant le traité de navigation conclu entre la France et le Montenegro, enfin, le projet de loi sur l'arbitrage que le Sénat a voté avant-hier.

L'Arrangement franco-suisse

On reprend la discussion du projet concernant les modifications du tarif des douanes.

DISCOURS DE M. MÉLINE

M. Méline a la parole. — La commission a en face d'elle deux sortes d'adversaires : les uns veulent repousser le projet en bloc et ne pas passer à la discussion des articles ; les autres, comme M. Jules Roche et le gouvernement demandent l'adoption du projet dans son ensemble.

La commission des douanes ne va pas si loin dans un sens ni dans l'autre. Il y a certains abaissements du tarif minimum qu'elle accepte.

Jamais on n'aurait conclu avec la Suisse une pareille convention si, en face des négociations suisses, on avait suivi une négociation habile. Cette convention fourmille, en effet, d'erreurs matérielles qui sont absolument incompréhensibles.

24 DÉCEMBRE 1892

La Semaine Théâtrale

Nous espérions pour cette semaine, la reprise de *Manon*. *Manon*, à la dernière heure, a été renvoyée à une date indéterminé : probablement au jour où le Casino donnera la première de sa grande revue. Pure coïncidence, évidemment, mais avec l'homme aimable à qui M. le maire a dit un jour — jour trois fois heureux, —

Je te confie, Hamlet, le soin de nos plaisirs

il faut reconnaître que cette coïncidence se représente aussi bizarrement qu'invariablement, et nous concluons :

Ces deux adverbes joints font admirablement.

Mais si la matière première nous fait défaut au Grand-Théâtre et même aux Célestins où l'on m'excusera volontiers de ne pas être allé prendre peur dans le désert d'une salle vide, pour pleurer sur une *Martyre* manquant par trop d'attrait, — nous avons eu, par contre, une deuxième séance de comédie au conseil municipal et, dans cette comédie, comme dans *l'Impromptu de Versailles*, ce sont nos comédiens eux-mêmes qui étaient mis en scène.

Une majorité — ah ! elle grossit tous les jours, cette majorité là, — s'est formée pour demander à l'administration de faire appliquer le cahier des charges par le directeur de nos scènes subventionnées. Or, l'administration trouve cette prétention exagérée.

Elle n'a, paraît-il, fait de cahier des charges que pour effrayer les concurrents du directeur actuel qui mériterait de s'appeler Benjamin et non Marius, — et il était bien entendu qu'une fois ledit Benjamin assis au festin que lui avait préparé Jacob... — Qui ça, Jacob ? — Non, je ne veux pas vous le dire, je fais un trou, comme Andrieux — et je reprends : il était bien entendu qu'une fois assis au festin, il ne tiendrait pas plus compte de ce cahier-là que s'il n'eût jamais existé que dans un rêve.

Seulement le conseil n'est pas de l'avis de l'administration et prétend — l'indiscret — que si on s'est moqué de lui l'an dernier, on ne recommencera pas cette année.

Et en effet, on s'était bien moqué de lui : on voulait, pour des raisons que j'ignore, concéder à M. Poncet le monopole exclusif de nos deux théâtres. Or, ces deux théâtres étaient séparés, et avant tout, il fallait, dans ce cas, les réunir. Quelle raison a-t-on alléguée pour cela ? On a fait dire par un compère, que les Lyonnais avaient soif de grand art, qu'il était fâcheux de voir la comédie, la grande comédie, sacrifiée à des genres inférieurs, comme le drame ou l'opérette, on a ajouté que l'exploitation des Célestins par un directeur non subventionné comportait parfois des spectacles s'éternisant sur l'affiche, cela au détriment du public délicat qui veut ses deux jours de haute comédie par semaine et qui n'attend que ce moment-là pour inaugurer les grands mardis et les grands vendredis de notre comédie française lyonnaise (tressaille dans ta tombe, ombre de Jérôme Cotton !) — et c'est en vertu de ces raisons là qu'on a enlevé le vote de la réunion des théâtres dont les inconvénients avaient été soigneusement laissés dans l'ombre la plus discrète.

Et voilà qu'au bout de deux mois d'exploitation, cette même administration qui ne nous parlait que de Comédie française, d'enseignement par le théâtre, de variété savante dans les spectacles, de surveillance, de haute surveillance sur le directeur subventionné, — cette administration, maintenant que Benjamin est installé, prend la figure aimable de M. Chevillard et nous tient ce langage insinuant :

— Vous savez, tout ce que nous avons dit l'an dernier, c'était pour rire. La comédie ne fait pas le sou, il n'y a que l'opérette qui convienne au dilettantisme lyonnais, l'opérette, tous les jours, sans jamais s'arrêter, parce que si on s'arrêtait un seul jour, tout serait perdu. De sorte que pour éviter à Benjamin les douleurs de la faillite et de la déconfiture, il faut qu'il recommence exactement ce que vous reprochiez à son prédécesseur, il faut que tous les jours il joue le même spectacle jusqu'à extinction de la curiosité des faubourgs et de la banlieue, il faut que la haute comédie, — la comédie régénératrice — ne soit plus mentionnée que lorsqu'on parlera de la bonne fumisterie organisée pour enlever les Célestins au prédécesseur dudit Benjamin ; — et M. Chevillard qui décidément est un pince-sans-rire, a ajouté avec une naïveté machiavélique :

— D'ailleurs, puisqu'on autorise l'opérette au printemps et à l'automne, pourquoi ne permettrait-on pas à ce pauvre homme de faire en janvier ce qu'il a le droit de faire en septembre ?

Mais, en avril, il a le droit de louer le Grand-Théâtre à Verbeck ou à Tom Cannon. C'est une idée, cela : les recettes, actuellement, vont aussi mal que possible à notre académie lyrique, si on remplaçait Samson par Hercule ? — Pourquoi ne permettrait-on pas à ce pauvre homme de faire en janvier ce qu'il a le droit de faire en septembre ?

* * *

Eh bien, voyez la malice, voyez l'entêtement, voyez la malveillance de ces conseillers municipaux, — ils n'ont pas goûté ce langage de miel. M. Chevillard a été comme toujours sympathique, — mais il a aussi été blackboulé — à une majorité formidable ; de sorte que maintenant Benjamin fait pétitionner trente choristes qui ont signé un papier où il est dit que le conseil municipal les met sur le pavé.

Mais c'est donc encore la plaisanterie qui continue ? — Ou ces gens ont un engagement, ou ils n'en ont pas. S'ils en ont un, le directeur est, quoiqu'il arrive, obligé de le tenir : s'il a violé le cahier des charges, c'est lui tout seul qui en supportera les conséquences.

Mais il ne supportera rien, attendu que si ces choristes ont ou même s'ils n'ont pas d'engagement, jamais M. Poncet ne se privera de leurs services, tant que, cinq fois par semaine l'opérette remplira sa salle. On ne lui demande pas de tuer sa vache à lait, on lui demande — deux jours par semaine — de la ménager et de faire jouer le reste de sa troupe.

Ah ! mais c'est que je crois que je viens de mettre le doigt sur la plaie. On sait bien, M. Poncet sait mieux que personne qu'il n'est nullement question de renvoyer les choristes de l'opérette, attendu qu'on ne renvoie pas ceux qui gagnent de l'argent. M. Poncet veut ses sept jours d'opérette réglementaires pour, pendant ce temps-là, se débarrasser de la troupe de comédie dont il ferait ainsi l'économie. En l'état, il ne le peut pas : il y a les deux jours imposés qui l'obligent à avoir des sujets à demeure. Mais si le raisonnement de M. Chevillard, si la mauvaise plaisanterie de la pétition avaient quelque créance, il conquerrait aussitôt sa liberté, — et la réunion des théâtres opérée sous prétexte de régénération du grand art aux Célestins, en aurait activé la décadence en transformant notre théâtre, sous cette direction néfaste, en un exclusif bouis-bouis d'opérette.

Car, c'est maintenant qu'il faut dire le vrai : la comédie n'a pas fait le sou parce qu'avec des artistes de premier ordre, on ne l'a jouée, ici, depuis trois mois que d'une façon déplorablement poncive (j'allais dire poncetive), ennuyeuse, solennelle, lente, inintelligente et répulsive. Nous l'avons crié du premier jour : Il y a une régie absurde et incapable. On dirait qu'on prend plaisir à montrer les artistes dans des rôles qui ne leur conviennent pas, à annihiler les qualités des uns, à éclairer les défauts des autres, c'est du théâtre endormi, du théâtre mort, — et c'était l'exacte vérité.

Ceux qui, par des motifs divers, se croient obligés de trouver admirables — depuis M. Poncet jeune jusqu'aux Prad en passant par les Gilly, les Lemoine et les Blancheteau, tout ce que M. Poncet exhibe aux Célestins, ont, à chaque pièce nouvelle, crié au miracle, à la régénération, au grand art, — et le public qui, somme toute, s'ennuyait profondément à voir ces chefs-d'œuvre-là joués et surtout montés de cette façon, — s'est dit qu'une fois pour toute il laissrait les amis de la direction bonimenter dans le vide et qu'il attendrait d'autres mises en scène et d'autres distributions d'emplois pour s'offrir de la comédie grande ou petite.

* * *

L'opérette actuelle, par contre, a plu parce qu'elle est drôle, on y est beaucoup allé. Mais ça ne veut pas précisément dire qu'il n'y ait que l'opérette au monde : ça veut dire que M. Poncet placé en face d'une troupe de comédie qui eût été parfaite avec trois ou quatre coupes sombres — dont la première était celle de M. son frère suffisant comme queue rouge, mais insupportable dès qu'il faut descendre du tréteau, — M. Poncet a été là-devant comme le singe de la fable en face d'une noix verte : il n'a pas su s'en servir. Dailleurs où l'aurait-il appris ?

Mais si ce directeur laisse singulièrement, effroyablement à désirer sous le rapport de l'éducation artistique, — il semble avoir eu toujours un sens pratique très remarquable. Il a vu, dans cette aventure de la séance du conseil municipal, un prétexte pour arriver à se débarrasser un jour ou l'autre de la moitié de la troupe qui lui est imposée, — et il essaye ; tant mieux si ça réussit, et si le conseil mal informé commet la faute de répondre à sa pétition pour rire.

Mais je suppose qu'il aura, cette fois, affaire à un conseil bien informé.

Paul BERTNAY.

Dans tous les départements, on a protesté contre cette convention franco-suisse ; le conseil municipal de Lyon lui-même a protesté contre les abaissements de tarifs proposés.

La France doit à la Suisse la preuve de son entière bonne volonté ; elle doit lui prouver qu'elle est prête à tous les sacrifices compatibles avec ses intérêts vitaux ponr conserver avec ce peuple les meilleurs rapports. La Chambre vetera donc le passage à la discussion des articles et lui accordera les concessions proposés par la commission et notamment celles qui ont trait à l'horlogerie.

On prétend que notre tarif est un tarif prohibitif : c'est une erreur. D'après ce tarif, les recettes douanières seraient portées de 32 millions à 56 millions : la Suisse a porté les siennes de 16 à 17 millions. La Suisse jouit au point de vue de la production d'avantages considérables ; c'est le pays qui paye le moins d'impôts et qui jouit des forces hydrauliques les plus considérables.

La Suisse n'a pas combattu les énormes relèvements de droits qui ont été établis par l'Allemagne, et elle a eu raison, car son commerce avec l'Allemagne n'a pas souffert de sa situation vis-à-vis de la France. Après 11 mois d'application du nouveau tarif, son exportatien en France n'a presque pas diminué.

L'Espagne aussi nous avait menacé de rompre toute relation commerciale avèc nous ; il n'en a rien été. (Très bien !)

M. Jules Roche a appelé notre attention sur l'importance du marché Suisse. Ce marché est, en effet, très impertant, mais il n'absorbe pas 220 millions de produits, car de ce chiffre, il faut déduire 50 millions de soie et 4 millions de coton qui ne font que transiter en France. Quant aux produits manufacturés, la Suisse nous en vend plus qu'elle nous en achète. Par conséquent, si les relations commerciales étaient rompues, la Suisse perdrait plus que la France à cette rupture.

D'ailleurs, si la France a élevé son tarif, la Suisse a voté des augmentations encore plus considérables et elle a accepté de l'Allemagne des relèvements plus forts que ceux qu'a votés la France.

La commission a fait tous ses efforts pour empêcher une rupture qui serait un malheur pour les vingt et un pays; ce malheur, la sagesse des deux gouvernements l'évitera. La Chambre fera acte de sagesse en passant à la discussion des articles; elle fera acte de fermeté en résistant aux concessions excessives qui lui sont demandées; elle maintiendra sa devise de justice et d'égalité pour toutes les industries nationales. (Vifs applaudissements).

DISCOURS DE M. RIBOT

M. Ribot, président du conseil, dit qu'au point où en est arrivé le débat, la discussion paraît épuisée.

Le gouvernement n'a jamais eu la pensée de prendre le contre-pied des résolutions du Parlement en matière économique; il s'est appliqué à faire accepter, par les nations étrangères, le tarif minimum, il a évité les ruptures commerciales, il a fait des conventions avec la République Argentine, la Colombie, l'Uruguay ; il espère signer bientôt une convention avec le Canada. (Très bien ! Très bien !).

Voilà quelle a été l'œuvre de la diplomatie française.

La Suisse n'a pas voulu accepter le tarif minimum. On dit qu'avec plus de fermeté la France aurait pu obtenir son acquiescement à ce tarif. Le Livre Jaune semble indiquer le contraire.

Le gouvernement ne pouvait oublier les bons rapports qui lient la Suisse à la France, il a examiné dans l'esprit le plus amical les réclamatiens que ce pays lui soumettait et s'est décidé à demander à la Chambre certains abaissements du tarif minimum. Il faut que la Chambre examine ces abaissements avec l'esprit le plus large et le plus amical; il faut qu'elle s'élève au-dessus des intérêts de détail pour envisager le projet dans son ensemble.

Sans doute, il s'est produit dans le pays un certain mouvement d'opinion qui a pesé lourdement sur la décision de la commission des douanes. Il s'agit de voir si ces propositions ne sont pas excessives et si l'intérêt général n'exige pas qu'on vote cette convention. Le gouvernement demande avec la commission le passage à la discussion des articles, avec la pensée que la Chambre votera ensuite la plupart des modifications qui lui sont proposées,car si elle se contentait d'accepter le texte de la commission,le vote serait insuffisant pour arriver à un accord avec la Suisse. (Très bien ! Très bien !)

La Chambre peut maintenant peser toutes les considérations : à elle de se prononcer. Le gouvernement espère qu'elle tranchera cette question avec le sentiment de la responsabilité qui pèse sur elle. (Applaudissements sur divers bancs. — Mouvements divers.)

M. Balsan estime qu'il n'y aurait pas intérêt à passer à la discussion des articles, puisque la Chambre se verrait bien certainement obligée d'en repousser le plus grand nombre. Il prie la Chambre de décider qu'elle ne passera pas à la discussion des articles. (Très bien ! Très bien !)

Voix nombreuses. — La clôture.

M. Bizot a la parole contre la clôture. Il voudrait poser une question au ministre des affaires étrangères. (Bruit.)

La discussion générale est close.

M. le président dit qu'il est saisi de trois propositions de résolutions motivées pour inviter la Chambre à ne pas passer à la discussion des articles.

Ces propositions émanent de MM. Graux et Albin Rozet, de M. Déroulède et de M. Bourgeois (Jura.)

La Chambre entend-elle statuer sur ces propositions en dehors des usages ordinaires ? (Mouvements divers.)

M. Fougeirol dit qu'en présence des déclarations du ministre des affaires étrangères, il lui est impossible de passer à la discussion des articles (Très bien ! Très bien ! sur divers bancs.)

La Chambre décide qu'il n'y a pas lieu de mettre en discussion les propositions de résolutions motivées.

M. de La Rochefoucauld dit qu'il est bien entendu que ce vote ne signifie pas que la Chambre n'est pas unanime dans ses sympathies pour la Suisse. (Très bien ! Très bien.)

LE VOTE

M. le président consulte la Chambre sur le passage à la discussion des articles.

Par 338 voix contre 193, sur 531 votants, la Chambre décide qu'elle ne passe pas à la discussion des articles.

Le Panama et la Colombie

M. Argeliès adresse au ministre des affaires étrangères une question tendant à savoir où en sont les pourparlers relatifs aux délais à obtenir du gouvernement colombien pour l'affaire de Panama.

Le ministre des affaires étrangères répond que le Parlement de Colombie a donné pleins pouvoirs au président de cet Etat pour accorder la prorogation sous certaines conditions. (Très bien ! Très bien !).

CLOTURE DE LA SESSION

M. le ministre des affaires étrangères donne lecture du décret clôturant la session extraordinaire de 1892.(Bruit sur divers bancs).

M. Pourquery de Boisserin demande qu'avant que cette lecture soit faite, on lui permette de déposer une demande d'interpellation (Bruit).

M. le président dit que le président du conseil est seul juge de savoir s'il veut interrompre sa lecture pour accepter l'interpellation.

M. le président du conseil dit qu'il avait prévenu M. Pourquery de Boisserin qu'il ne pouvait accepter actuellement son interpellation. (Très bien ! Très bien ! sur plusieurs bancs. Mouvements divers.)

Voix nombreuses : Lisez le décret !

M. le président dit que M. Pourquery de Boisserin qui demande la parole peut en effet répondre au ministre, mais qu'il a seul la parole. (Bruit.)

M. Pourquery de Boisserin reconnaît qu'il est exact qu'il y a quelques instants le président du conseil lui a dit qu'en l'absence de M. de Freycinet il ne pouvait accepter la question qu'il voulait lui poser. L'orateur l'a compris.

La question visant M. de Freycinet, il a fait prévenir ce dernier par téléphone. M. de Freycinet n'a probablement pas pu répondre; dans ces conditions l'orateur n'insite pas.

M. le ministre des affaires étrangères reprend la lecture du décret clôturant la session extraordinaire de la Chambre et du Sénat pour l'année 1892.

M. le président dit que le décret sera déposé aux archives, et il prononce la clôture de la session.

Le procès-verbal de la séance est adopté.

La séance est levée à 5 h. 10

SÉNAT

Paris, 24 décembre.

La séance est ouverte à 2 heures 20, sous la présidence de M. Demôle, vice-président.

Le Sénat adopte un crédit de 260,000 fr. destiné au payement des dépenses occasionnées par l'épidémie cholérique, et un projet de crédit extraordinaire pour le ministère de la marine et des colonies.

Les douzièmes provisoires

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de deux douzièmes provisoires.

En réponse aux objections de **M. Blavier**, **M. le ministre des finances** reconnaît qu'il est très fâcheux de recourir à l'expédient des douzièmes provisoires, mais cette fois le projet est imposé par les circonstances, et il espère que le Sénat adoptera le projet.

Tous les articles et l'ensemble du projet sont votés.

* * *

Le Sénat adopte un projet concernant l'assimilation aux récépissés des chemins de fer des lettres de voitures internationales pour le transport des marchandises en chemins de fer.

Le Sénat ajourne la discussion de la proposition de loi sur les mines et les chemins de fer, le projet de loi sur la reconstruction de l'Opéra-Comique et le projet de loi portant modification de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse.

Le Sénat adopte un projet de loi autorisant à décerner des croix de la Légion d'honneur à l'occasion de l'épidémie cholériforme.

On ajourne la discussion du projet de loi du 10 août 1871 sur les conseils généraux.

CLOTURE DE LA SESSION

M. Loubet donne lecture du décret clôturant la session.

La séance est levée à 5 heures 20.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Paris, 24 décembre.

La commission d'enquête a entendu un rapport sur les carnets à souches trouvés à la compagnie de Panama, puis la déposition de M. de Boudard, employé du Panama.

Elle a décidé de garder le secret sur le rapport et la déposition.

La déposition de M. de Boudard

Après réflexion, la commission d'enquête a communiqué le compte rendu de la déposition de M. de Boudard. Cette déposition porte tout entière sur les annotations inscrites sur les bons remis aux délégués de la commission.

M. de Boudard a déclaré que ces annotations n'étaient pas de sa main et qu'il ne savait pas ce qu'elles signifiaient.

L'examen des Souches

Après cette déposition, la commission a repris l'examen des souches remises ses délégués par M. de Boudard.

Ces souches, qui sont au nombre d'environ 17,000, correspondent non seulement aux bons au porteur délivrés par la Compagnie de Panama, mais aussi à tous les chèques payés par ladite Compagnie depuis le commencement de l'entreprise pour frais de publicité.

Des noms ou annotations figurent sur diverses souches, mais la commission se demande si ces annotations ne sont pas analogues à celles relevées par l'expert Flory et qui ont servi à l'établissement de la liste annexée au dossier judiciaire. Les investigations ont donc principalement porté sur ce point ; elles n'ont jusqu'à présent amené la découverte d'aucun nom nouveau.

Le dossier judiciaire

La sous-commission qui a pris connaissance du dossier judiciaire estime que le travail que s'impose actuellement la commission a déjà été accompli par le conseiller Prinet.

Malgré la clôture de la session, la commission continuera de siéger; elle se réunira lundi, mais elle gardera le secret sur ses délibérations. Elle doit en effet poursuivre l'examen des souches et d'autre part entendre le rapport de la délégation qui a pris connaissance du dossier judiciaire.

Elle doit, en outre s'occuper de la délimitation de ses pouvoirs, afin de savoir si ses recherches porteront seulement sur les membres du Parlement ou si elle doit, au contraire, étendre le champ de ses investigations.

Ajoutons que, très probablement, la commission siégera toute la semaine prochaine, mais qu'elle prendra quelques jours de congé après le 1er janvier.

DUEL CLÉMENCEAU-MILLEVOYE

Paris, 24 décembre.

Les deux arbitres, MM. de Mahy et de Kératry, choisis par les témoins de MM. Clémenceau et Millevoye, n'étant pas tombés d'accord sur le point de savoir quel était celui de leurs clients qui avait la qualité d'offensé, un troisième arbitre, M. Godefroy Cavaignac, a été choisi.

M. Cavaignac vient de prononcer que la qualité d'offensé doit être attribuée à M. Clémenceau.

Les témoins de M. Clémenceau, se fondant sur la qualité d'offensé re con nue par le tiers arbitre à leur client, ont demandé l'échange de quatre balles à vingt-cinq pas au commandement.

Les témoins de M. Millevoye ont refusé et demandé l'échange de deux balles suivi d'un duel à l'épée, observant que l'offense fut réciproque.

Dans ces conditions, les pourparlers ont été rompus et les témoins ont résigné leur mandat.

M. Millevoye vient d'adresser à ses témoins la lettre suivante:

Chers amis,

J'ai accepté de me placer devant le pistolet de M. Clémenceau, M. Clémenceau refuse de se placer devant mon épée. Le public jugera.

A vous de cœur, L. MILLEVOYE.

L'ÉLECTION DE DIE

Le candidat officiel se remue, c'est tout naturel. Mais toute la meute qui le suit, meute d'employés, d'aspirants employés, de cléricaux heureux de trouver un républicain qui fasse si bien leur affaire, toute cette meute exerce plus que jamais une oppression effroyable sur les pauvres électeurs qui ont le malheur de dépendre, de près ou de loin, d'un ami de M. Reynaud.

Jamais, sous l'Empire, on ne vit plus honteux spectacle. Nous recevons des lettres navrantes, — et nous en publierons quelques-unes — montrant de quelle façon l'état de siège est mis sur tous les petits, sur tous les humbles, sur tous ceux qui ont besoin de gagner le pain qu'ils mangent et à qui on dit : Tu crèveras de faim ou bien tu voteras pour l'homme de l'ordre moral.

C'est une abomination. Rien que ces pratiques imitées des plus mauvais jours de l'Empire suffiraient à donner la mesure de l'homme qui les emploie ou qui s'en sert.

Mais on l'a dit souvent : Ce n'est pas en employant de tels moyens qu'on marche à autre chose qu'à la défaite. On sème la terreur, on récolte la haine et le mépris. M. Reynaud le verra le 1er janvier.

Qu'il n'espère pas surtout voir les républicains de l'arrondissement de Die se déjuger à quinze jours de distance. Ce qu'ils veulent, ils le veulent bien, et ils l'auront.

* * *

On nous écrit de Crest :

Dans le journal le *Progrès*, de Lyon, de ce jour, nous voyons une soi disant protestation des fonctionnaires de l'arrondissement de Die, se défendant de ce qui, malheureusement est démontré tous les jours, qu'ils ne sont pour rien dans la candidature officielle Reynaud, et qu'ils sont libres de disposer de leur vote comme bon leur semble, et qu'ils ne reconnaissent à personne le droit le leur donner une bonne leçon.

Ils ont l'idée d'attribuer les articles de l'*Echo de Lyon* à l'honorable M. Guérimand, avocat au barreau de Valence. Ils déclarent que l'*Echo* est de mauvaise foi, parce qu'il ne se croit pas obligé d'insérer leurs réclamations.

Ils oublient de dire qu'ils ont été pris comme des voleurs en foire, la main dans la poche, et que le journal l'*Echo* est trop respectueux des droits du suffrage universel pour insérer et publier quelque chose de faux.

Quant à la mauvaise foi, elle a été démontrée aux électeurs républicains radicaux de l'arrondissement de Die et ce journal tenait à mettre à jour la conduite de ces fonctionnaires par trop serviles à la candidature officielle de Reynaud.

C'est précisément cela qui les inquiétaient. Ils ne devraient pas oublier, ces serviles fonctionnaires, que leur attitude à la réunion de Die a été soulignée et après l'élection, nous nous ferons un devoir d'y revenir.

Quant aux prétendues calomnies dont ils nous accusent, le lecteur est juge, et comprend parfaitement que, depuis cette campagne électorale, elles ne sont jamais venues de chez nous. Au contraire, c'est à ces pseudo-républicains qu'elles sont attribuées, et non à nous.

Nous n'aurons qu'un but, combattre l'élection Reynaud, que la majorité des électeurs de cette circonscription a condamnée le 18 décembre dernier, en donnant une majorité de plus de 500 voix aux candidats sincèrement républicains, et dont le passé peut répondre de l'avenir. Plus de fumistes, le peuple les connaît et sait, et saura en faire la distinction le 1er janvier 1893. Les républicains radicaux ont suffisament donné à comprendre qu'ils ne voulaient pas de ce commis-voyageur parisien, et cela, malgré la candidature officielle dont ces mêmes fonctionnaires serviles se défendent d'être les principaux rouages.

Tous leurs trucs sont connus et archi-connus, ces mêmes républicains radicaux savent suffisamment à quoi s'en tenir sur le compte de ces Messieurs !!! les fonctionnaires.

Malgré leurs menaces, malgré leurs réclamations, nous persistons à soutenir les idées sincèrement démocratiques, dont nous ne nous sommes jamais départis, et cela, sans autre intérêt que celui de la République, dont nous prétendons être et rester les plus fervents défenseurs.

Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — *Elections consulaires.* — Les résultats généraux du deuxième tour de scrutin auquel il a été procédé jeudi, pour les élections au tribunal de commerce, sont les suivants :

Inscrits : 2,095; votants 302. Ont obtenu : MM. Carret, président, 299 voix; Relachon, juge titulaire, 301; Vermorel, 297; Sanlaville, 294.

— *Classe 1882.* — Les hommes de la classe de 1882, sont priés de se rendre aujourd'hui dimanche, à cinq heures du soir, au café Micollier, rue de la Sous-Préfecture, pour l'organisation de la fête du dixième anniversaire de leur tirage au sort.

— *Adjudication.* — Lundi, 19 janvier, 1893, à midi, il sera procédé, à l'Hôtel de Ville, à l'adjudication au rabais par voie de soumissions cachetées des travaux ci-après :

Construction d'un canal d'assainissement dans la cour de l'école de filles du Nord;

Etablissement de cabinets d'aisances dans la même école, et construction d'un canal-égout dans la rue Nationale.

Le montant du devis est de 7,156 francs.

— *Suppression d'etude.* — Par décret de date récente, l'étude de Me Benant, huissier à Beaujeu, a été supprimée.

— *Theâtre.* — Dimanche soir, au théâtre Delsmare, le *Bossu* ou le *Petit Parisien*, grand drame.

Anse. — *Retraite.* — M. Mottet, receveur des contributions indirectes de notre ville, vient d'être sur sa demande et pour cause de santé, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à partir du 1er janvier 1893. Nous regrettons d'autant plus cette décision que M. Mottet emporte avec lui les regrets et les sympathies de la population entière.

— *Fête de bienfaisance.* — La fête de bienfaisance de Belleville sur Saône donnée par la société les Amis, au bénéfice des pauvres, a produit un bénéfice net de 401 fr. 65, qui sera versé à la caisse du receveur du bureau de bienfaisance. Une distribution extraordinaire sera faite le 1er janvier 1893, aux familles malheureuses secourues par le bureau.

Les bons seront délivrés à la mairie de Belleville, le samedi 31 décembre. Le compte rendu de cette fête sera porté à la connaissance de la société dans une réunion qui aura lieu ce soir.

L'Arbresle. — *Funerailles du citoyen Dupuis.* — Les funérailles du citoyen Dupuis, au contraire de ce qui a été annoncé, ont été religieuses et non civiles. La société de secours mutuels, dont il était membre, avait pris ses dispositions pour assurer l'exécution d'une volonté fréquemment exprimée par le défunt, lorsqu'à la dernière heure, arriva de loin un frère de Dupuis, qui, passant outre à toute considération, appela le curé.

La Société de la Libre-Pensée de l'Arbresle, les délégués des communes voisines et nombre de citoyens s'abstinrent d'accompagner le convoi ; la société de secours mutuels le suivit, sans cependant entrer à l'église où le curé officia devant un mort et un vivant, le frère.

Ce mépris de la volonté du défunt faisait l'objet de toutes les conversations; les personnes qui désapprouvaient la conduite du frère de Dupuis se réunirent au café Durand, avec les délégués de Chessy-les-Mines, M. le maire de Charnay, les délégués de Saint-Germain-sur-l'Arbresle et ceux de Pontcharra. Le citoyen Perronin commenta l'incident et, élargissant la question, parla de la situation générale du pays à la vive satisfaction de son auditoire. Fort applaudi, il a assuré le triomphe de la Libre-pensée, du respect de la liberté de conscience à la cause libérale ; la cérémonie funèbre a eu lieu au café Durand et non à l'église.

Loire. — *Combattants de 1870-71.* — Les combattants de 1870-71 invitent tous leurs collègues de la commune et des communes environnantes à un banquet fraternel qui aura lieu dimanche 1er janvier. On est prié de se faire inscrire dès aujourd'hui au café Drevet, à Loire.

Ce banquet fraternel est destiné à resserrer les liens de solidarité et d'amitié entre ceux qui, dans ces jours douloureux, ont combattu pour la défense de la France.

Albigny. — *Elections.* — Dimanche dernier, a eu lieu dans cette commune l'élection du maire en remplacement de M. Richard, démissionnaire. C'est M. Cholle qui a été nommé.

Craignant, suivant toute probabilité, que l'ancien maire eût des velléités à retourner à la maison commune, aussitôt le nouveau maire élu, en prenant des mesures de prudence.

Un serrurier que l'on avait averti, se tenait prêt, avec tous les outils et autres objets nécessaires à son art, il procédait avec la plus grande célérité au changement des serrures.

Un autre incident, qui dépend aussi de la chronique, est arrivé un des jours de cette semaine, à Villevert.

Le garde de la commune se trouvait, ce jour-là, dans une... douce gaieté. Ayant à satisfaire un besoin — nous passons — se rendit sur le bord de la Saône et là, est-ce la tête ou toute autre partie du corps qui lui fit perdre l'équilibre, il tomba dans l'eau et, se retenant à un bateau, il se mit à appeler « Au secours ! Au secours ! Mandi ! »

Ses appels réitérés furent entendus par une dame qui, courut immédiatement avertir M. P..., restaurateur ; ce dernier, avec l'aide d'une autre personne, retirèrent le garde d'Albigny, que nous nommerons, maintenant — les Bains — de la situation peu agréable où il se trouvait pour la saison.

AIN

Bourg. — *Incendie à Certines.* — Un terrible incendie, dû, paraît-il, à la malveillance, a complètement détruit les bâtiments d'exploitation de l'importante ferme de Mme de Murard, qui est depuis longtemps dirigée par le fermier Charles Jambon, de Certines.

Le feu s'est déclaré hier, à 7 heures du soir, et n'a pris fin qu'aujourd'hui, dans la journée, après avoir été vaillamment combattu par les pompiers de Tossiat, qui étaient accourus à la première alerte.

Les écuries, fenils, granges, instruments oratoires, fourrages et provisions d'hiver, ont été la proie des flammes; le personnel de la ferme, les bâtiments d'habitation, le bétail et les meules de paille ont été préservés. Il n'y a heureusement eu aucun accident de personnes, mais à l'heure où je vous écris, 80 têtes de bétail sont parquées dans la cour, sans abri ni nourriture.

Les dégâts, qui sont très importants, doivent être couverts par une assurance ; depuis plus d'un siècle, la famille Jambon, qui est très estimée dans le pays, exploite, de père en fils, la ferme incendiée.

On croit avoir entre les mains l'incendiaire présumé, car on a arrêté, dès le début de l'incendie, à une petite distance du sinistre, un vagabond qui était porteur d'un « coutre » de charrue.

Nos campagnes sont, depuis quelque temps, infestées par des bandes de malandrins qui demandent effrontément l'aumône, aussi, serait-il à désirer que les municipalités prennent les mesures nécessaires pour purger nos villages de ces visiteurs peu rassurants.

Montluel. — *Médaille d'argent.* — Une médaille d'argent vient d'être décernée à M. Guédon, instituteur à Montluel, pour l'enseignement agricole.

— *Arbre de Noël.* — La fête de l'arbre de Noël a eu lieu hier soir dans la salle de l'école de filles où une foule nombreuse se pressait.

A la cérémonie, nous avons remarqué MM. Giroud, maire; Rigaud, juge de paix; Catenod, adjoint; Tabourin, maire de Miribel, etc.

La distribution des jouets, à la grande joie de tous les enfants, a eu lieu.

Belley. — *Funérailles de M. Gailet.* — La commune de Bénoncet vient de perdre son ancien maire, M. Gaitet père, âgé de soixante-dix-huit ans; ses funérailles ont eu lieu au milieu d'un grand concours d'habitants et de notabilités du voisinage, le 22 décembre 1892, à Bénoncet.

MM. Sourd et Lapierre, conseillers d'arrondissement, le corps des sapeurs-pompiers de Villebois tout entier y assistaient.

M. Robin, conseiller municipal, a fait l'éloge du défunt. Après lui, M. Davachat, président du syndicat agricole, vice-président du comice de l'arrondissement, a ensuite prononcé quelques paroles que nous résumons brièvement :

« Cette affluence énorme, ce concours immense de personnes venues de si loin pour lui faire cortège et l'accompagner à sa dernière demeure, montrent bien quelle place considérable tenait dans la région François Gaitet.

« Père de famille exemplaire, cultivateur habile, administrateur intelligent, il a conservé pendant de longues années toute votre confiance, sachant imposer son autorité sans froissement ; pendant un demi-siècle, il était l'arbitre de nos marchés, on le consultait sur tout, il répondait toujours avec tant de désintéressement, avec une telle amitié que l'on n'hésitait pas à le questionner fréquemment.

« M. Gaitet laisse une nombreuse famille et un fils que vous avez reconnu vous-même digne de lui en le nommant maire, il marchera sur la voie que son père a si bien tracée.

« L'administration supérieure, reconnaissant les services par lui rendus, a tenu, à la fin de sa longue carrière, à demander pour lui la croix du mérite agricole, et c'est à Villebois, le jour même des grandes fêtes du Centenaire, que le gouvernement de la République lui a donné cette distinction tant méritée. »

LOIRE

Saint-Etienne. — *Arrestation d'un agent d'affaires.* — Le nommé C..., agent d'affaires, inculpé de détournements atteignant 200,000 francs environ, a été arrêté ce soir à Couzon par le commissaire de police et conduit devant le parquet de Saint-Etienne.

C... était en fuite depuis environ deux mois. Ses victimes sont surtout de petits propriétaires.

Rive-de-Gier. — *Perquisitions.* — Des perquisitions ont été opérées aujourd'hui chez divers anarchistes, notamment chez un individu qui avait logé un anarchiste, le compagnon Ténevin.

De nombreux papiers ont été saisis, on n'en connaît pas encore l'importance,

— *Accident.* — Ce soir, vers 4 heures, le nommé Antoine Pichat, âgé de 38 ans, manœuvre à l'usine de M. Déflasseux, a été victime d'un accident causé par une roue qui lui est tombée sur le talon droit.

Après avoir reçu un pansement sommaire dans les bureaux de l'atelier il a été conduit à son domicile, rue des Maisons-Neuves.

DROME

Valence. — *A nos lecteurs.* — Pour éviter toute confusion, nous informons nos lecteurs qui auraient des communications concernant l'*Echo de Lyon*, qu'elles doivent être adressées à M. J.-M. Fereyre, rue des Alpes, 19, notre seul rédacteur-correspondant à Valence.

— *Foires du département.* — Châtillon, 26 décembre; Grignan, 27 ; Pierrelatte, Saint-Donat, Saint-Gervais, Saint-Jean-en-Royans, 28; La-Bâtie, Rolland, Vinsobres, 31 ; Beausemblant, 1er janvier 1893 (renvoi au 2).

— *Théâtre.* — Aujourd'hui, *Le Pacte de Famine*, grand drame en cinq actes. Le spectacle commencera par *Les Charbonniers*, comédie en un acte. Rideau à 8 heures.

— *Vol.* — L'avant dernière nuit, des malfaiteurs inconnus se sont introduits dans la propriété de M. Emile Chosson, demeurant à Valence, avenue Victor Hugo, 34, et lui ont volé plusieurs lapins.

Une enquête est ouverte.

— *Ivresse publique.* — Contravention a été dressée contre les nommés Claude Humbert, âgé de 49 ans, cultivateur, sans domicile fixe, et Victor Ciaret, âgé de 44 ans, commissionnaire, demeurant à Valence, pour ivresse publique.

— *Accident de voiture.* — Vendredi, vers six heures du soir, M. Louis Bergeron, boulanger, rue Cartelet, à Valence, passait dans l'avenue Victor-Hugo, conduisant son cheval attelé à une voiture dite jardinière, quand tout à coup un attelage sans conducteur, appartenant à M. le général Besaucèles, venant en sens inverse, est venu se heurter contre sa voiture, et, par suite de la violence du choc, elle a été complètement brisée. Les dégâts occasionnés par cet accident sont purement matériels.

— *Verification de lait.* — La visite du lait a été opérée hier matin, de cinq heures et demie à sept heures et demie sans résultat.

L'ASSASSINAT DE SIMANDRES

Mort de la Victime

Simandres, 24 décembre.

L'*Echo de Lyon* a raconté hier en détail les péripéties du crime horrible qui vient de se commettre dans cette localité.

Dès que la nouvelle du crime se fût répandue, M. Michaud, juge de paix, se transporta sur les lieux et ouvrit une enquête. C'est à la suite des renseignements transmis par ce magistrat à Vienne que le parquet de cette ville s'est rendu à Simandres. M. le procureur de la République Sachet était accompagné de M. Pellenc, juge d'instruction, du greffier et du médecin au rapport.

Les pièces à conviction étaient déjà saisies; elles consistent en un gourdin énorme, instrument probable du crime, les clés de la maison et quelques vêtements souillés de sang. On prit également le plan des bâtiments et celui du lieu du crime, afin de pouvoir reconstituer la scène de l'assassinat.

L'enquête du parquet s'est poursuivie par l'interrogatoire de la femme Gadoud. Celle-ci, quoique très abattue, a répondu courageusement aux questions qui lui furent posées. Elle raconta sa course à Saint-Symphorien, son retour à la maison et donna quelques details sur l'argent volé par le meurtrier et sur les circonstances qui précédèrent le vol. Tous les meubles étaient épars dans la chambre, une armoire fracturée et à côté de son mari gisant dans le sang, gémissait son petit bébé tombé probablement des bras de Gadoud lorsque celui-ci a été frappé.

On a également entendu le nommé Thélut, un maçon qui, travaillant près de l'habitation des époux Gadoud, était accouru aux cris poussés par la femme Gadoud. C'est lui qui a été témoin du bouleversement de la maison et qui a fait prévenir la gendarmerie.

Il n'y avait pas de doute, l'assassin était ce jeune domestique, depuis la veille seulement au service des Gadoud. Mais il avait promptement disparu et toutes les recherches faites pour amener sa découverte étaient restées infructueuses.

Cependant, vers 9 heures et demie on apprit que l'assassin venait d'être arrêté. Il était amené par des jeunes gens habitant la localité.

L'interrogatoire s'est alors continué soit par les témoins de l'arrestation, soit par l'interrogatoire de l'assassin qui, avec un cynisme rare, a avoué son crime, déclarant qu'il était venu à Simandres avec l'intention formelle de voler dans une maison quelconque. Il a déclaré que s'il avait frappé sa victime, c'était pour la mettre dans l'impossibilité de lui empêcher d'exécuter le vol qu'il était dans la ferme intention de commettre.

C'est un jeune homme de 24 à 26 ans, imberbe; il a dû, pour avoir raison de sa victime qui était d'une forte corpulence, la prendre à l'improviste. Il l'a frappée, — d'après sa déclaration — d'un gourdin ayant 1 m. 50 de long, d'une grosseur environ de 19 centimètres de diamètre. On l'a retrouvé portant des marques de sang.

La confrontation a dû avoir lieu ce soir; l'état de Gadoud est désespéré. Il n'a pu reprendre ses sens depuis l'instant du crime.

Simandres 24 décembre.

Au dernier moment nous apprenons que Gadoud vient de succomber à ses blessures.

Assassinat sur la route de Vernoux

NOUVEAUX DÉTAILS

Valence, 24 décembre.

Dans notre numéro d'hier, nous avons annoncé succinctement le crime qui venait d'être commis sur la route de Vernoux, à Valence. Nous complétons aujourd'hui nos renseignements.

Jeudi matin, le nommé Valayer, âgé de 40 ans, propriétaire cultivateur, demeurant au hameau de Sivinat, commune de Boffres, se rendit à la foire de Vernoux pour vendre une paire de bœufs.

Le soir, Valayer reprenait le chemin du logis ayant vendu ses bœufs ; la nuit le prit en route ; lorsqu'arrivé au quartier du Pont, sur la route de Vernoux à Dunières, endroit complètement désert, un coup de feu retentit et le malheureux tomba mortellement blessé.

L'assassin dut alors se précipiter sur sa victime, la dépouiller de la somme d'argent qu'elle portait, provenant de la vente de son bétail. Puis, son sinistre forfait accompli, le bandit traîna le cadavre de Valayer au bas du talus de la route et prit la fuite.

Ce matin, en se rendant à l'école, les enfants remarquèrent des traces de sang sur la route et ils aperçurent le cadavre la face contre terre, le corps couvert en partie d'une blouse en lambeaux. Effrayés à cette vue, ils se sauvèrent en criant : au secours ! à l'assassin !

Quelques cultivateurs, entendant ces cris, accoururent immédiatement et allèrent avertir la gendarmerie de Vernoux qui se rendit aussitôt sur les lieux du crime, accompagnée de M. le docteur Darnaud, et l'on procéda aux premières constatations d'usage.

De l'avis de l'homme de l'art, le malheureux Valayer a été tué raide, il a reçu en outre diverses blessures à la tête et à la poitrine ayant été faites avec un instrument contondant.

Le parquet de Tournon avisé immédiatement est arrivé sur les lieux et a ouvert une enquête pour découvrir l'auteur de cet horrible crime ; Valayer a dû être surveillé par son assassin pendant qu'il retirait son argent, produit de la vente de ses bœufs, puis il est allé se poster dans un endroit désert, sur le passage du malheureux, et là, l'a attendu patiemment pour commettre son crime.

La victime laisse une veuve et trois enfants.

Cet assassinat a produit une vive émotion dans tous les environs, car ces parages étant montagneux, la fréquentation des routes la nuit devient dangereuse.

Au dernier moment nous apprenons que la justice est sur une bonne piste et qu'une arrestation paraît imminente.

Lyon

NOS ÉCHOS

Le Temps. — Observations du journal, 24 décembre, 4 heures soir. — Hauteur du baromètre, 756; température, + 1°5; direction du vent, Nord ; maximum de température dans les 24 heures, + 5°; minimum de température dans les 24 heures, — 1°5.

Situation générale. — Le baromètre est bas sur les côtes océaniennes ; il est encore en baisse dans nos régions Les vents dominent de l'Est en France, la température varie peu. Les pluies sont signalées à l'Ouest et le temps reste brumeux.

Dernière heure. — La dépression se maintient au Sud Ouest de l'Irlande et s'étend jusqu'en Gascogne. La baisse atteint 2 millimètres à Valentia, 3 à Brest et Biarritz.

Les hauteurs sont de 753 Ouessant, 755 Toulouse.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Ciel nuageux, temps froid, quelques neiges.

* * *

Le *Nouvelliste* a reproduit une insinuation d'après laquelle une somme de *cinq mille francs* aurait été attribuée, en 1888, à l'asso-

ciation des Dames françaises sur l'intervention de Mme Carnot.

Nous sommes priés de donner à cette assertion un démenti formel et absolu.

Les associations de bienfaisance dont Mme Carnot est présidente d'honneur n'ont jamais reçu d'elle que ses souscriptions personnelles.

***

Mardi 27 courant, à neuf heures du soir, séance publique du conseil municipal, à l'Hôtel de Ville.

***

Toujours l'asile de Bron.

L'Echo de Lyon avait annoncé l'autre jour que le personnel de l'asile départemental allait être modifié. La modification vient d'avoir lieu :

Mme Harand, surveillante en chef de la section des femmes, a été renvoyée. Le motif?... On nous assure que la pièce classique de Guignol intitulée *le Déménagement* n'est rien à côté des transbordements que la surveillante en chef faisait subir aux objets confiés à sa garde. Il est même certain que le chapitre III du rapport du directeur au conseil général intitulé « gestion-matières » pourra enregistrer au mois d'août prochain, ces.... transbordements sous la rubrique habituelle : « quantités sorties des magasins ».

***

La Société des Concerts du Conservatoire a l'honneur de rappeler aux personnes qui désireraient faire partie de la société chorale du Conservatoire que le registre d'inscription déposé chez M. Clot, éditeur de musique, 15, rue de la République, restera ouvert jusqu'au 1er janvier 1893.

***

Les travaux de la nouvelle installation destinée aux télégraphes dans les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, rue de la Barre, avancent rapidement. Les portes sont posées et les ouvriers commencent déjà à aménager l'intérieur.

***

Voici venir le bal des étudiants. Vendredi soir, la commission du bal composée, on le sait, de dix délégués, deux pour chaque faculté, procédait à la formation de son bureau.

Ont été nommés :

Président, M. Revuz (faculté de droit); vice-président, M. Bert, interne des hôpitaux; secrétaire, M. Pontal (faculté des lettres); trésorier, M. Denarié, externe des hôpitaux.

Bonne chance aux nouveaux commissaires. Qu'ils fassent aussi bien que leurs aînés — mieux encore s'il est possible. Une difficulté les éprouvera tout d'abord. Le théâtre Bellecour qui, chaque année offrait à la plus brillante de nos fêtes lyonnaises un cadre digne d'elle va disparaître. MM. les étudiants songent, paraît-il, au cirque Rancy. Nous ne doutons pas de leur succès, et pour notre part nous le souhaitons de tout cœur.

***

Nous recevons la lettre suivante de l'association Alsacienne-Lorraine, que nous soumettons, sans commentaire, à la municipalité :

« Le conseil d'administration de l'association Alsacienne-Lorraine de Lyon à l'honneur d'informer les nombreux amis de la cause qu'il représente, qu'au dernier moment le directeur des théâtres municipaux a trouvé bon de revenir sur l'autorisation antérieurement concédée aux artistes qui avaient très gracieusement promis leur concours à notre œuvre de charité et de patriotisme.

« Le procédé de M. le directeur des théâtres est sans précédent dans l'histoire de notre fête de Noël, depuis vingt ans.

« Le public jugera.

« La fête n'en aura pas moins lieu, grâce aux offres empressées qui ont surgi de tous côtés.

« Mme Marie Hamann, MM. Bellemin et Chabert, remplaceront Mme Sonnet, MM. Ansaldi et Besson. »

SINGULIER SUICIDE

Un concierge de la rue Bât-d'Argent, 12, le nommé Bachelard s'est donné la mort hier soir en se coupant la gorge avec un rasoir.

C'est dans un accès de folie que Bachelard avait conçu ce funeste dessein. Il a laissé une lettre incohérente dans laquelle il disait qu'il allait se pendre pour en finir avec la misère.

Détail curieux, Bachelard est nourri, logé, blanchi et touche 1,000 fr. par an; il est marié, et sa femme apporte au ménage une somme de cent à cent cinquante francs par mois. Ce n'est donc pas la misère qui a pu rendre fou Bachelard et le conduire au suicide.

Il avait acheté un revolver pour se donner la mort, mais au dernier moment il s'était servi d'un rasoir ordinaire.

TOUJOURS LES CAMBRIOLEURS

Ces aimables industriels continuent à faire parler d'eux. La nuit dernière, ils ont encore fracturé ou tenté de fracturer les portes des magasins de deux commerçants.

Ils se sont introduits dans le magasin de M. Lévy, marchand de lingerie, 1, rue Lanterne, en fracturant une porte donnant accès dans l'allée.

Ils ont dérobé une somme de 40 francs déposée dans le tiroir de la banque et une pièce d'étoffe qu'ils ont abandonnée quelques pas plus loin.

La même nuit, ils ont essayé de pénétrer dans le magasin de M. Bouillin, conseiller municipal du IIe arrondissement, à l'angle des rues du Bât-d'Argent et de l'Hôtel-de-Ville.

La porte qu'ils ont voulu fracturer était protégée par un blindage intérieur et fermée par un verrou et deux fortes serrures, ils n'ont pu parvenir à leurs fins.

Plainte a été déposée au commissariat de police de l'Hôtel de Ville par ces deux négociants.

***

De dignes émules des malandrins dont nous avons raconté plus haut les exploits, ont pénétré, cette nuit, à l'aide d'effraction, dans les caves dépendant du local occupé par Mme veuve Vaganay, entrepreneur de déménagements, 9, rue du Doyenné.

Ils ont fait main basse sur 50 bouteilles de vin vieux, deux bouteilles d'eau-de-vie et ont soutiré au tonneau environ 60 litres de vin.

Fait à remarquer, ces voleurs doivent être de véritables gourmets et connaître suffisamment la disposition des lieux, car profitant du loisir qui leur était laissé de faire leur choix, ils n'ont pris que du vin portant la marque du meilleur cru.

Le commissaire de police du quartier Saint-Jean prévenu a immédiatement ouvert une enquête. Espérons qu'elle aboutira à l'arrestation de ces dangereux escarpes.

Après de tels méfaits, les autorités doivent agir énergiquement et stimuler les agents placés sous leurs ordres.

Les contribuables ne peuvent cependant pas se charger de faire eux-mêmes leur police et veiller sur leur propriété.

Comme nous continuons à recevoir des correspondances au nom de « M. Michel MORETTON, directeur de l'ECHO DE LYON », nous avons l'honneur de prévenir le public et tous les intéressés que, depuis le 5 novembre, M. Michel Moretton ne fait plus partie, à aucun titre, ni de la rédaction, ni de l'administration actuelles du journal.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Dimanche 25 décembre, 360e jour de l'année.

Premier quartier le 26; Pleine lune le 3.

Soleil : lever, 7 h. 54; coucher, 4 h. 5.

Nécrologie. — M. Rossigneux, adjoint au maire de Lyon, chevalier de la Légion d'honneur, vient d'avoir la douleur de perdre sa fille, Mlle Jeanne-Victoria Rossigneux, âgée de 15 ans.

Les funérailles civiles auront lieu aujourd'hui dimanche, à une heure trois quarts.

Nous adressons à Mme et à M. Rossigneux, si cruellement éprouvés, nos plus sincères compliments de condoléances.

Les candidats à Saint-Maixent. — *L'Echo de Lyon* a publié dans son dernier numéro les noms des sous-officiers du XIVe corps d'armée admissibles à l'école militaire à Saint-Maixent.

Parmi les troupes de la garnison de Lyon il en est encore qui relèvent du XIIIe corps, tels sont le 121e, le 98e et le 38e de ligne.

Nous donnons aujourd'hui les noms des admissibles pour ces régiments :

98e, Ardit, Aupetit-Durand et Cret, sergents.

121e, Guerrini, sergent-major.

38e, Blanc, Conrad et de Jesse de Levas, sergents.

Mort subite. — Hier, à 6 heures du soir, Mme Dupré, femme de ménage chez M. Puissant, marchand de confection, passage de l'Argue, 51, 53 et 55, ayant fini son travail, passait par l'arrière-boutique et se munissait d'un seau qu'elle devait monter chez elle, 32, rue Palais-Grillet. Elle se rendit à la pompe située dans l'allée voisine où elle fut prise soudain d'un malaise subit.

A six heures et demie, le jeune homme employé pour faire les commissions, allant clore la partie du magasin de M. Puissant, donnant sur un passage intérieur, aperçut le corps de la femme Dupré et donna l'alarme.

Un pharmacien voisin, appelé aussitôt, reconnut que la victime avait succombé. Son diagnostic est une mort naturelle due à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Le cadavre fut transporté à l'Hôtel-Dieu et déposé, en attendant que le fils de la femme Dupré, employé au bouillon Gaillet on, place de la République, la fasse conduire à son domicile.

Noyade. — Hier, à six heures du matin, le nommé Antoine Roguet, 72 ans, ajusteur, 56, grande rue de la Mulatière, voulant noyer un chat, près du barrage, est tombé accidentellement dans la rivière.

Son corps n'a été retrouvé qu'après deux heures de recherches et a été transporté, par les soins de sa famille, à son domicile.

Acte de vandalisme. — Des gardiens de la paix en tournée sur le quai de la Guillotière ont constaté qu'un des bancs de pierre qui ornent la promenade avait été cassé la nuit dernière.

Malgré les plus actives recherches, les auteurs de cet acte de vandalisme n'ont pu être découverts.

Une infortunée. — Le 23 courant, à sept heures du matin, la nommée Eugénie M...., âgée de 29 ans, mère de quatre enfants, a tenté de se jeter dans la Saône vers la passerelle Saint-Vincent.

Conduite au commissariat de police de Pierre-Scize, elle a déclaré que c'était la misère qui l'avait poussée à cet acte de désespoir.

Après avoir reçu quelques secours, elle a regagné son domicile promettant de ne pas recommencer.

La misère l'ayant complètement affolée, elle est allée injurier les gardiens de la paix du poste de Saint Just qui l'on fait écrouer pour outrages aux agents.

N'aurait-on pas pu trouver une solution plus équitable?

Elections à la Chambre de commerce. — Scrutin de ballottage du 24 décembre 1892. — Electeurs inscrits : 1.536; votants : 628.

MM. Chavent, 436; Guinet, 417; Bonnetain, 402; Permezel 365, (Elus).

MM. Gindre, 222; Rosset, 219; Guigou, 208; Boucharlat, 198.

Soirée de famille. — La Société lyrique et dramatique de bienfaisance, offre ce soir, à sept heures, une soirée avec concert, bal et tombola dans la salle de l'Horloge, cours Lafayette.

Tournée des Artistes réunis. — Saint-Fons, salle de la Cressonnière. — Aujourd'hui dimanche, grand concert-spectacle avec le concours de Mlle Pras, de MM. Gerbaud, basse, Morel et Dorval, des Célestins; Prosper, des Ambassadeurs; Mlle Bertola, pianiste.

Le concert sera terminé par *Trop curieux*.

Cirque Rancy. — A l'occasion des fêtes de Noël, le dimanche 25 et le lundi 26 décembre, deux représentations chaque jour, la première à 3 heures avec un programme aussi complet que celui de la soirée, la seconde à 8 heures 1/2.

Toutes les attractions figureront dans ces diverses représentations, matinées et soirées.

Théâtre Crassé, cours du Midi, côté Rhône. — *C'est magnifique, merveilleux.* Voilà ce que disent tous ceux qui ont assisté aux représentations des *Mystères de Noël*. Cet enthousiasme est bien naturel, car les douze tableaux de cette pièce dépassent en splendeur tout ce qu'on a vu dans ce genre jusqu'à ce jour. Aussi, sommes-nous certains que le théâtre Crassé tient une série de bonnes et fructueuses représentations.

Tous les jours, matinées à 2 heures 3/4 et 4 heures 1/4; soirées à 7 heures 3/4 et 9 heures 1/4.

Le sirop Vial de Vaise guérit plus rapidement que les autres les rhumes, toux sèches, irritations, catharres, bronchites. Demandez à ceux qui en ont fait usage : 3 francs partout.

Quina Bruno *(voir à la 4e page).*

Seul, le grand débit, tout en garantissant la fraîcheur des produits, permet de vendre bon marché... *(ce n'est pas difficile à comprendre).* — **Achetez** donc vos médicaments à la **Pharmacie du Serpent,** 32, rue Lanterne, où la vente ne chôme jamais.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

M. de Freycinet et Cornélius Herz

Paris, 24 décembre.

M. Pourquery de Boisserin avait l'intention de demander au ministre de la guerre les motifs de l'entretien qu'il aurait eu hier avec M. Andrieux.

Il l'aurait également questionné sur un bruit que nous vous signalons sous les plus expresses réserves, l'authenticité ne nous en paraissant rien moins que sérieuse : M. de Freycinet aurait demandé à M. Andrieux une lettre adressée par lui à Cornélius Herz, à la veille de la dernière élection présidentielle, pour le prier de décider ses amis politiques à soutenir sa candidature.

Les ministres s'étant réunis après la séance dans un des bureaux de la Chambre et M. de Freycinet n'assistant pas à cette réunion, le bruit a couru que le ministre de la guerre avait donné sa démission. Ce bruit est inexact.

La réunion qu'ont eue les autres ministres n'avait cependant pour objet que la prétendue lettre de M. de Freycinet et on annonce à la dernière heure que M. Ribot doit aller entretenir demain le ministre de la guerre.

AUTOUR DU PANAMA

Paris, 24 décembre.

L'Instruction

M. Franqueville a interrogé de nouveau aujourd'hui MM. de Lesseps, Cottu, Fontane et Sans-Leroy.

Il a entendu ensuite MM. Rouvier et Andrieux.

Mmes de Lesseps, Fontane et Cottu ont été admises à voir leur mari dans le cabinet du juge.

Paris, 24 décembre.

M. Franqueville, juge d'instruction a entendu dans la journée MM. Charles de Lesseps, Fontane, Cottu, Propper, Delahaye, Rouvier et, dit-on, Thévenet; enfin, M. Andrieux a terminé sa déposition.

Il est presque impossible, au parquet, d'avoir le moindre renseignement; la consigne est tellement sévère que le juge d'instruction lui-même s'est vu refuser l'accès de son cabinet par la sentinelle qui en garde l'entrée. Il a dû se faire reconnaître par les huissiers.

M. Cochefert, commissaire de police, s'est rendu de nouveau cette après-midi, au bureau de la banque internationale pour rechercher sur les livres de l'ancienne banque franco-égyptienne tous les papiers se rapportant à l'affaire du Panama.

Le duel Clémenceau-Millevoye

M. Clémenceau a adressé la lettre suivante à ses témoins :

Mes chers amis,

Je m'y attendais.

Tout à vous. G. CLÉMENCEAU.

Une lettre de M. Raynal

M. Raynal, député, adresse la lettr suivante à M. Poirrier, sénateur de le Seine, membre du conseil d'administration de la *République française* :

Paris, 24 décembre.

Mon cher sénateur,

Le journal la *Cocarde* publie dans son numéro de ce jour une lettre infâme de M. Denayrouse, qui allègue qu'en 1887 j'aurais fait une démarche auprès de M. Christophle pour obtenir de lui une somme de 300,000 francs au profit du journal la *Republique Française*.

Comme vous êtes nommé, en votre qualité d'administrateur dans cette lettre, je viens vous demander d'attester que je n'ai été à aucun moment ni actionnaire ni administrateur du journal et que je ne me suis jamais occupé d'aucune combinaison concernant ce journal.

Croyez, mon cher sénateur, à mes meilleurs sentiments. D. RAYNAL.

Réponse de M. Poirrier

M. Poirrier a adressé la lettre suivante à M. Raynal.

Paris, 24 décembre.

Mon cher député,

En réponse à votre lettre de ce jour, je m'empresse de déclarer que vous n'avez jamais été ni actionnaire, ni administrateur de la *Republique française* et que vous ne vous êtes jamais mêlé à un titre quelconque d'aucune combinaison financière concernant ce journal.

Quant à l'allégation qui vise la démarche que vous auriez faite auprès de M. Christophle et qui aurait constitué une véritable tentative de chantage, elle n'a jamais été produite par notre ami Joseph Reinach devant le conseil d'administration où il est inutile de dire qu'elle aurait soulevé de ma part et de celle de mes collègues une protestation indignée. Aussi, lorsque la lettre en question fut communiquée au conseil, elle provoqua la surprise la plus pénible : mais en même temps nous apprenions que M. Denayrouse demandait que rien ne subsistât de l'incident.

Recevez, mon cher député, l'expression de mes meilleurs sentiments. A. POIRRIER.

Lettre de M. Albert Christophle

M. Albert Christophle, député, gouverneur du Crédit Foncier, a écrit de son côté, à M. Raynal la lettre suivante :

Mon cher collègue,

Je m'empresse de vous déclarer, en réponse à la communication que vous m'avez faite, que vous ne m'avez jamais entretenu d'aucune question financière ou autre, relative au journal la *Republique Française*, et que, à aucun moment, vous n'avez abordé avec moi, à ce propos, la question du Métropolitain.

Votre bien dévoué,

Albert CHRISTOPHLE.

Lettre de M. Joseph Reinach

M. Joseph Reinach, député, directeur de la *République Française*, a adressé de son côté la lettre suivante à M. Raynal :

Mon cher collègue,

Je ne vous ai pas fait part, en 1887, de la lettre que M. Denayrouse vient de publier, parce qu'il me l'avait à peine adressée que le conseil d'administration du journal, aussitôt réuni était avisé qu'il retirait toutes ses allégations. Nous aviens cru pouvoir les attribuer alors à une aberration momentanée.

Croyez, je vous prie, à tous mes sentiments les plus affectueux.

Joseph REINACH.

CONDAMNATION D'UN COMMANDANT

Châlons-sur-Marne, 24 décembre.

Le commandant B.., chef des établissements hippiques de Suippes, a été condamné par le conseil de guerre à un an de prison, 25 francs d'amende et la perte de son grade pour abus de confiance.

LE CRIME DE LA RUE BOTZARIS

Arras, 24 décembre.

Un paysan d'une commune voisine d'Arras vient d'être mandé à Paris à la préfecture de police, relativement à l'affaire de la rue Botzaris.

Le paysan n'a pas eu de nouvelle de sa femme depuis le mois d'octobre, et celle-ci pourrait avoir été la victime de ce crime.

L'AFFAIRE DES ANARCHISTES

Paris, 24 décembre.

M. Atthalin, juge d'instruction, a transmis au parquet son rapport dans l'affaire des anarchistes.

Ce juge a conclu au renvoi en cour d'assises de Bricen, de sa maîtresse la femme Delange, et de François dit Francis.

ÉTAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS

Premier arrondissement. — Jeanne Latard-Baton, tisseuse, 33 ans, rue de Flesselles, 20, f. 11 h. — François Meynet, militaire, 22 ans, Hôpital Villemanzy, f. 3 h. — Jeanne Regard, s p., 30 ans, quai Saint-Vincent, 23, f. 1 h. — Henri Weber, teinturier, 57 ans, boulevard de la Croix-Rousse, 50, f. 9 h.

Deuxième arrondissement. — Veuve Gourraz, née Joséphine Laydernier, propriétaire, 68 ans, Charité, f. 1 h. — Pierre Almer, coiffeur, 58 ans, cours Suchet, 21, f. 2 h. — Veuve Peynaud, née Rosalie Sauzon, ménagère, 72 ans, rue Franklin, 48, f. 1 h. — Christophe Bouvier, crocheteur, 70 ans, Hôtel-Dieu, f. midi. — Epouse Barnier, née Marie Audifren, ménagère, 23 ans, Hôtel-Dieu, f. 10 h. — Jules Dijoud, sapeur, 42 ans, Hôtel-Dieu, f. 8 h. — Veuve Durand, née Marie Ganavat, ménagère, 74 ans, rue Neuve, 26, f. 7 h. — Cécile Therme-Bajat, ménagère, 80 ans, rue du Peyrat, 1, f. 7 h. — Jean Maury, rentier, 80 ans, rue Sainte-Hélène, 31, f. 11 h. — Emile Elmeger, 3 jours, Charité, f. 9 h. — Auguste Frantz, ajusteur, 50 ans, Hôtel-Dieu, f. 9 h.

Troisième arrondissement. — Joseph Girard, 17 jours, rue Moncey, 26, f. 7 h. — Victor Douillet, 3 mois, route de Vienne, 53, f. 9 h. — Joannès Bozon, 1 mois, grande rue de la Guillotière, 11, f. 8 h. — Eugénie Millet, 9 mois, rue Saint-Maximin, 20, f. 3 h. — Veuve Lacroix, née Suzanne Ferrus, sans profession, 84 ans, quai Claude-Bernard 7, f. 10 h. — Joseph Giraud, typographe, 56 ans, grande rue de la Guillotière, 180, f. 11 h. — Epouse Sangouard, née Marie Bérujon, sans profession, 69 ans, rue Bonnand, 9, f. 2 h. — Louise Faure, concierge, 61 ans, rue de Crémieu, 1, f. 1 h.

Quatrième arrondissement. — Epouse Dormière, née Madeleine Leautier, sans profession, 70 ans, hôpital, f. 8 h. — Veuve Revil, née Geneviève Maistre, tisseuse, 70 ans, rue Bichon, 22, f. 9 h. — Jeanne Rossigneux, 15 ans, cours d'Herbouville, 3, f. 2 h. — Jeannette Ferraz, professeur, 47 ans, hôpital, f. 11 h.

Cinquième arrondissement. — Joseph Hadoul, employé, 66 ans, rue Lainerie, 1, f. 10 h. — Pierre Cettier, sans profession, 12 ans, Anticaille, f. 2 h.

Sixième arrondissement. — Veuve Dispoutet, née Henriette Rive, sans profession, 81 ans, rue Masséna, 38, f. 7 h. — Veuve Scheurick, née Caroline Waibel, repasseuse, 65 ans, rue Cuvier, 43, f. 9 h. — Othélie Michaud, logeur, 73 ans, rue Pierre-Corneille, 4, f. 1 h. — Paul-Louis Cobrat, 3 mois, rue de Vendôme, f 3 h. — Veuve Lyonnard, née Désirée Léon, rentière, 69 ans, rue de Sèze, 25, f. 11 h.

ENTERREMENT CIVIL

Aujourd'hui dimanche, à 10 heures 3/4, auront lieu les funérailles civiles du citoyen Joseph-Marius GIRAUD, typographe.

Le convoi partira du domicile du défunt, grande rue de la Guillotière, 180 (place de la Croix), pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Comité central des républicains radicaux du Rhône (IVe arrondissement). — Tous les membres et les adhérents sont invités à assister aux obsèques de Mlle Jeanne Rossigneux, qui auront lieu aujourd'hui, à deux heures.

Ils témoignent ainsi de la part qu'ils prennent à la douleur de ses parents, si douloureusement éprouvés.

L'Eclair de Lyon. — Dans son assemblée générale du 17 courant, cette société a renouvelé son conseil d'administration pour 1893 de la façon suivante :

MM. E. Tolleron, président d'honneur; Orbet, président honoraire; L. Mermillon, président actif; V. Bossy, vice-président; F. Ducray, secrétaire général; Fournet, trésorier; A. Rivoire, Lebœuf, Béraud, secrétaires adjoints; A. Pasquet, trésorier adjoint.

Administrateurs, MM. F. Surdiaux, J. Buisson, L. Mignetet, H. Jambon et Viodrin.

Fédération des sociétés de gymnastique du Rhône et du Sud-Est. — MM. les gymnastes, lauréats du premier championnat fédéral du Sud-Est, sont priés de vouloir bien retirer leurs diplômes mercredis 28 courant, à 8 heures 1/2 du soir, brasserie Grüber, place des Terreaux.

Le même jour, à la même heure, même local, réunion du comité central de la Fédération du Rhône et du Sud-Est.

Harmonie du VIe arrondissement. — Le tirage de la tombola aura lieu le 12 janvier prochain, à 9 heures du soir, au siège de la société, 24, cours Vitton.

Mardi 27 courant, nomination du conseil d'administration. Les sociétaires sont priés d'être exacts à cette réunion.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui 25 décembre, *Guillaume Tell*, grand opéra en 5 actes, de Rossini.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui 25 décembre, *Les Vingt-Huit Jours de Clairette*, opérette en 4 actes.

Casino des Arts. — Tous les soirs attractions parisiennes. Concert artistique de premier ordre. Pantomimes et pièces à grand spectacle.

Scala. — Tous les soirs, spectacle varié.

Cirque Rancy. — Troupe nouvelle. Tous les soirs, à 8 heures 1/2; les jeudis, dimanches et fêtes, à 3 heures, le lion-écuyer, les Alaskas, Mlle Travers et toute la troupe.

Miss May Raymond, la danse serpentine.

Ménagerie Bidel (cours du Midi). — Tous les soirs à 3 h. 1/2 et à 8 h. 1/2, exhibitions nouvelles, repas des fauves. Entrée dans les cages des célèbres dompteurs.

Guignol des Variétés, 48, cours Morand. — Tous les soirs, la *Dame Blanche*, parodie.

Tous les dimanches, à 3 heures, matinée de famille.

Palais artistique (cours du Midi). — Tous les soirs, à huit heures, douze groupes genre Grévin.

Théâtre Crassé, cours du Midi. — Exhibition de tableaux vivants. Matinée : 2 h. 3/4 et 4 h. 1/4; soirée : 7 h. 3/4 et 9 h. 1/4.

Concert National, cours Gambetta, 85 (ancienne brasserie Corrompt). — Tous les soirs, à 7 heures, grand concert spectacle.

Société anonyme des Grands Magasins de Nouveautés

AUX

Deux Passages

Capital : 2,200,000 francs

CHOIX IMMENSE D'ARTICLES POUR

ÉTRENNES UTILES

Coupes de Robes en lainages unis et fantaisie, **Soieries, Velours, Manchons, Cols, Boas fourrure, Foulards, Cravates, Fichus, Echarpes, Chemises pour hommes, Bonneterie, Parapluies, Ganterie, Lingerie, Colifichets, Mouchoirs de Cholet** et batiste pur fil, **Services de table, Linge confectionné, Matinées, Peignoirs, Jupons, Corsages, Costumes, Confections, Jaquettes, Pelisses et Rotondes** doublées soie et doublées fourrure, **Robes, Manteaux** d'enfants, **Modes, Chapeaux** pour dames et fillettes. **Vêtements complets, Pardessus et Coiffures** pour garçonnets, et bon nombre d'articles enrubannés disposés coquettement en carton prêts à être offerts.

Petits Meubles de fantaisie, Tables à ouvrages, Ecrans, Pooffs, Coussins, Tabourets, Tapis de table, Dessus de piano, Foyers, Carpettes, Milieux de Salon, Rideaux prêts à être posés, etc., etc.

Tous ces articles sont de premier choix, d'une fraîcheur irréprochable et d'un bon marché défiant toute concurrence à qualité égale.

COMPTOIR SPÉCIAL

DE BÉBÉS

NUS ET HABILLÉS

Maroquinerie, Porte-monnaie, Porte-carte Portefeuille, Sacs pour Dames Albums pour Photographies et pour Chromos Écrans, Éventails, Papeterie Boîtes à Gants et à Mouchoirs, Parfumerie, Librairie enfantine, etc., etc.

L'AGENDA DES DEUX PASSAGES est remis en prime jusqu'au 31 décembre pour tout achat à partir de **25** francs.

ENVOI FRANCO DE CATALOGUES ET ÉCHANTILLONS

Expédition franco pour tout achat à partir de 25 francs

Belle

JARDINIÈRE

SUCCURSALE DE LYON

TOUT

ce qui concerne la TOILETTE de l'**HOMME** et de l'**ENFANT**

ÉTRENNES UTILES

ETRENNES

OFFERTES PAR LES

Émigrés Alsaciens

Les grands Magasins de Nouveautés *AUX EMIGRÉS ALSACIENS* offrent jusqu'au 31 décembre un cadeau à tous leurs clients :

1° Une belle **Poupée** articulée ou bien un magnifique **Calendrier** avec éphémères pour 1893, à tout achat de 10 fr.;

2° Une superbe **Poupée** articulée, incassable, article riche, ou bien le splendide Album illustré, le « **Goût Parisien** », pour tout achat de **25** fr.

3° Pour les achats depuis **50** fr., on peut choisir dans un immense assortiment de **Poupées** riches, *grandes tailles*;

4° Quant aux achats depuis **100** fr., ils donnent droit à une très belle **Poupée** extra riche d'une grande valeur.

Ces Etrennes n'étant offertes que jusqu'au 31 décembre, nous engageons vivement tous les acheteurs à faire leurs emplettes avant cette date-là.

Le ballon des « *ÉMIGRÉS* » est offert aux Enfants

DEMAIN LUNDI, GRANDE MISE EN VENTE

Véritables Occasions

A TOUS NOS COMPTOIRS

Vente absolument de Confiance

Prix fixe en chiffres connus

AU

NOUVEAU MONDE

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

18, cours Gambetta. — Place du Pont et Grande-Rue de la Guillotière

LYON

Une des maisons les plus importantes de Lyon et qui vend le meilleur marché

Les acheteurs trouveront dans cette importante Maison des avantages réels et les assortiments les plus complets en : **Lainages, Soieries, Bonneterie, Lingerie, Toilerie** en tous genres, **Ameublement, Rideaux, Confections** pour dames, **Costumes** sur mesure.

VENTE DE CONFIANCE — PRIX FIXE

Le Secrétaire de la Rédaction-Gérant,

NICOLAU-MENTELÉ.

Imp. WALTENER ET Cie, rue Belle-Cordière, 14. — Lyon.

AU

CAPRICE

37-39, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 37-39 et 19, Rue Dubois, LYON

ÉTRENNES 1892-93

Le directeur des **Grands Magasins de Nouveautés AU CAPRICE** prévient sa nombreuse clientèle que son immense rayon spécial de

Confections pour Dames

qui s'est trouvé subitement désassorti par suite des nombreuses ventes faites ces derniers jours, vient de recevoir un important **envoi de Paris** composé entièrement des derniers modèles de la mode. Ces articles, dont la grande élégance de la coupe et la qualité extra des étoffes constituent les *étrennes* les plus riches et les meilleur marché qu'on puisse donner.

Nous signalons également aux dames une occasion exceptionnelle en **FOURRURES RUSSES et CANADIENNES.**

Le chatoyant rayon de **SOIERIES et VELOURS** fabriquées à la maison **AU CAPRICE**, dont la *qualité* et la *solidité* sont *garanties*, se compose des *hautes nouveautés* de la saison. Ce rayon offre aux dames des avantages qu'elles ne trouveront nulle autre part.

MONSIEUR FIN DE SIÈCLE

trône toujours au milieu de la ravissante vitrine garnie de la plus jolie variété de jouets qui existe.

Papas et Mamans, vous trouverez dans cette collection charmante de quoi rendre heureux vos bébés à très bon compte.

Nouvel arrivage d'articles en *Draperies, Lainages, Molletons, Flanelles, Lingeries pour dames, Bonneterie, Ganterie*, etc.

Tout à **50** % meilleur marché que partout ailleurs

PRIX FIXE **AU CAPRICE** PRIX FIXE

FIN

DES ÉTRENNES

de la Grande Liquidation des Magasins de **Nouveautés** et **Confections** pour **dames**

ANCIENNE

MAISON CHAINE

1, Rue de la République (LYON)

Un Million de Marchandises - Perte 55 pour 100

ON VENDRA

DEMAIN LUNDI & JOURS SUIVANTS

Tapis de Table frangés **0,95** et **2,45**. — **Serviettes** fil encadrement **0,30**. — **Gilets de Chasse 3,90**. — **Jupons** Jersey mérinos, v. 20 f. **6,90**. — **Couvre-pieds** piqué, pour lit moyen, **5,90**. — **Grands Couvre-Pieds** pour lit 2 pl., val. 15 fr, **7,50**. — **Serviettes** damassées, fil Panissières, val. 15 fr. la douz. **8,50**. — **Serviettes** éponges, val. 16 fr. la douz. **8,90**. — **Chemises** pour dames, cousues à la main, shirting, feston., val. 4 fr. la chemise **2,45**. — **Draps** toile blanche extra de Lisieux, ourlets à jour, 240+250, **9,50**. — **Toile** blanche de Lisieux pour draps, sans couture, larg. 240, val. 5 fr. le mètre **2,75**. — **Foulards** d'Alsace 75 centimèt. carrés, **0,35**. — **Serviettes** éponges, riches initiales brodées, **0,50**. — **Mouchoirs** batiste, belles initiales brodées, **0,20**. — **Mouchoirs** Cholet, **2,60**, la douz. — **Taies** d'oreiller, toile de l'Inde, initiales brodées, **0,95**. — **Couvertures** pure laine blanche 160+215, **3,90**. — **Couvertures** grandes, pure laine blanche mérinos, 2m+250, val. 30 fr. la c. **13,50**. — **Manteaux** nouveautés pour enfants, **6,90**. — **Jolies robes** brodées pour enfants, **4,90**. — **Jupons** pour dames, joli molleton avec garniture, **2,25** le jupon. — **Tours de cou**, belle fourrure, **0,95**. — **Manchons** belle fourrure, à **2,45**. — **Boas** plume, long. 2m50, val. 15 fr. **4,75**. — **Jaquettes** tailleur très riches, val. 35 fr., **15,75**. — **Costumes** pour dames, val. 80 f. le costume **29** fr. — **Serviettes** blanches, damassées, la douz. **5,90**. — Et environ **1,000** coupes et coupons fantaisie et mérinos pour robes marqués à moins de MOITIÉ PRIX.

1, Rue République 1, angle Rue Pizay

CLICHERIE B. DELAYE

ETRENNES

VÉLOCIPÈDES

Véritables Charrettes

PEUGEOT

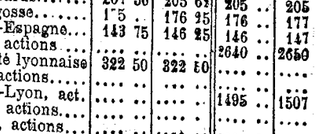

MACHINES A COUDRE

Vve I. LECOMTE

15-16, Quai de Retz

33, Rue Saint-Pierre, 33

Bourses

COURS OFFICIEL DU 24 Décembre	BOURSE DE LYON — TERME		BOURSE DE PARIS — TERME	
	Précéd. clôture	Dernier cours	Précéd. clôture	Dernier cours
3 °/o	97 40	97 70	96 87	97 92
3 °/o amortissable	.. ..	97 75	.. ..	.. ..
4 1/2 °/o	.. ..	.. ..	104 60	105 65
Italien 5 °/o	92 85	93 25	92 75	93 20
Espagnol 4 °/o ex.	63 65	63 95	63 60	63 85
Egyptien unifié	99 60	99 20	.. ..	99 45
Autrichien 4 °/o	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Hongrie 1877	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Russe 6 °/o 1883	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— 4 °/o 1880	96 25	96 10	.. ..	.. ..
— 4 °/o 1889	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— 4 °/o 1890	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Banq. de France	.. ..	.. ..	3865 ..	3870 ..
Crédit Foncier	.. ..	.. ..	987 ..	1023 ..
Crédit Mobilier	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Crédit Lyonnais	755 ..	775 ..	750 ..	768 ..
Mobilier Espagn.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Banq. Ottomane	581 87	586 25	.. ..	.. ..
Banq. autrichien	487 50	489 37	577 ..	586 ..
Autrichiens	633 75	631 25	485 ..	490 ..
Lombards	207 50	205 62	631 ..	635 ..
Saragosse	175 ..	176 25	205 ..	205 ..
Nord-Espagne	143 75	146 25	176 ..	177 ..
Suez, actions	.. ..	.. ..	146 ..	147 ..
Société lyonnaise	322 50	322 50	2640 ..	2650 ..
Est, actions	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Paris-Lyon, act.	.. ..	.. ..	1495 ..	1507 ..
Midi, actions	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Nord, actions	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Orléans, actions	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Ouest, actions	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Panama, actions	.. ..	.. ..	20 ..	20 ..
D. C. Ottomanes	21 47	21 60	.. ..	.. ..

Feuilleton de l'ECHO DE LYON
25 Décembre

135

MÈRE ET MARTYRE

PAR

PAUL D'AIGREMONT

— Ecoute, lui dit-il enfin, il me vient une idée, et la voici :

Nous allons vendre le peu que nous avons ici. Avec les quelques sous que nous en tirerons, nous aurons bien de quoi payer un voyage dans le Midi et une petite installation dans une chaumière sous les pins, au bord de la mer, ainsi que l'a ordonné le docteur Sintély.

— Et après, dit Reine, comment vivrons-nous ?

— Toi, tu soigneras l'enfant et tu lui feras à manger. Moi, je me replacerai valet de chambre dans une grande maison ou dans un des bons hôtels d'étrangers dont regorge le littoral, ou bien encore je travaillerai la terre.

Avec les trois francs par jour qu'on gagne là-bas à ce dernier métier, nous serons plus riche qu'à Paris avec trois cents francs par mois, et au moins, ma Reine, ton fils vivra.

— Mais toi, mon pauvre Clément, comment feras-tu pour te plier aux exigences ou aux fatigues des métiers dont tu parles ?

— J'aurai ta pensée Reine, et avec elle, sois-en sûre, je réaliserai des miracles s'il le faut.

— Ah ! fit-elle en tombant dans les bras de son mari, tu as toujours été pour moi aussi bon que Dieu, et c'est pour cela que je t'adore.

Plus apaisée, car elle voyait à ses angoisses une solution, quelque douteuse qu'elle fût, Reine finit par s'endormir.

Gaube, lui, se mit à réfléchir.

Ce n'était pas en l'air que ce singulier garçon prononçait la moindre de ses paroles. Aussi s'appliqua-t-il à songer profondément à la façon dont il pourrait réaliser le plan qu'il venait de concevoir.

Précisément, le bail de leur appartement qui était de trois, six, neuf mois, touchait à une période où il était résiliable. On était dans les conditions de délai pour prévenir le propriétaire ; les six mois de loyer d'avance déposés entre ses mains ainsi qu'il est d'usage à Paris devaient servir à payer les deux derniers termes à échoir et par conséquent toute inquiétude de ce côté disparaissait.

Le fonds avait été payé 32,000 francs. Avec la valeur des quelques marchandises en magasin, on avait déboursé une quarantaine de mille francs pour le tout.

En s'adressant à l'agence qui le lui avait déjà vendu, Gaube espérait en retirer la moitié ou le tiers environ.

Très décidé, il se dit qu'il commencerait ses démarches le matin même, et il alla dans la petite niche qui lui servait de caisse et de bureau pour rédiger la note qu'il désirait remettre à son agence.

Lorsque Reine se leva elle le trouva encore occupé à cette besogne.

— Il me semble que l'enfant va mieux, lui dit-elle. Il a moins de fièvre. Et toi, qu'est-ce que tu fais ?

— Une note que je vais aller porter tout à l'heure pour mettre notre fonds en vente, et que j'ai rédigée aussi clairement que je l'ai pu.

— Ah ! c'est donc sérieux ce que tu m'as proposé tout à l'heure ?

— Tout ce qu'il y a de plus sérieux. Et si j'ai un peu de chance, tu pourras aller cet été au Mont-Dore ; et l'hiver prochain, notre enfant au soleil du Midi respirera l'air des pins.

Regarde si ce que j'ai fait te paraît suffisant.

Elle lut très attentivement le papier que lui tendait son mari ; elle lui fit quelques observations de détail et heureuse de ce qu'elle entrevoyait, elle le vit partir en le bénissant.

Vers dix heures, un coup de sonnette retentit.

Etait-ce Clément déjà revenu ?

Mais non, puisqu'il entrait, lui, toujours avec un passe-partout.

— Un acheteur alors ?

Eux qui depuis dix-huit mois avaient désappris le chemin de la maison, allaient-ils donc revenir quand les Gaube se décidaient à quitter le métier !

Ce serait trop peu de chance en vérité !

La voix d'André Bascou arracha Reine à ses réflexions.

La bonne qui était allée lui ouvrir l'avait déjà introduit dans la pièce servant de magasin.

Mme Gaube s'y rendit.

— Je viens voir, dit Bascou, après l'avoir saluée, où en est la commande de M. Grégorio Stambeff.

Reine devint un peu pâle, mais son hésitation fut courte. Elle était décidée.

— Je vais vous remettre votre note de commission, Monsieur Bascou, dit-elle, et je vous prierai de la porter dans une autre maison que la mienne.

— Ce qui veut dire ?

— Que je ne peux pas l'exécuter.

— Pourquoi ?

— J'aime mieux tout vous avouer : Je n'ai pas les avances nécessaires et ni mon mari ni moi, n'avons pu nous procurer nulle part, soit du crédit, soit de l'argent.

D'un autre côté, comme le docteur Sintély nous fait une obligation stricte de vivre à la campagne, si nous voulons sauver notre fils, nous allons essayer de vendre notre fonds de commerce et quitter Paris.

Bascou ne parut pas avoir entendu la dernière partie de cette phrase.

— Pourquoi n'êtes-vous pas venue chez moi, hier, lorsque vous avez échoué ? dit-il.

Reine devint tout à coup d'une blancheur de morte et le regarda avec des yeux fous.

Avait-elle bien compris les mots que le commissionnaire venait de prononcer ?

— Pour Dieu, murmura-t-elle éperdue, expliquez-vous.

— Monsieur Stambeff, dit aussitôt Bascou, est l'homme le meilleur et le cœur le plus généreux qu'on puisse rencontrer. Hier, chez vous, il s'est aperçu qu'il y avait... Comment dirai-je... Je ne voudrais pas vous blesser.

— Allez toujours, dit Reine ; dans cet ordre d'idées, vous ne le sauriez faire.

— Eh bien ! il a cru comprendre que vous n'étiez pas très riches. Hier au soir, une conversation qu'il a eue avec le docteur Sintély l'a ancré dans cette idée et l'a bouleversé. Ce matin, à huit heures, il était chez moi.

— Vous allez porter cinquante mille francs à Mme Gaube, m'a-t-il dit. Avec cette somme, elle commencera la commission que je lui ai donnée et celle que je lui donnerai à la fin de la semaine. De plus, elle ira installer son fils dans la forêt de Saint-Germain, où elle pourra le rejoindre tous les soirs.

Comme cette somme sera imputable sur ses dernières factures, vous la paierez à mesure qu'elle livrera ses premiers objets jusqu'à ce qu'il ne reste plus que cinquante mille francs à toucher.

Etes-vous contente de cette combinaison-là, madame Gaube, et l'approuvez-vous ?

Mais Reine était incapable de répondre.

Après avoir passé, depuis la veille, par de si cruelles anxiétés, après s'être arrêtée avec son mari à un si extrême parti, voir se produire une chance si miraculeuse était vraiment une émotion au-dessus des forces de la malheureuse femme.

Et elle qui avait encore soupçonné Bascou d'avoir voulu lui tendre un piège.

Sa conscience, tout à coup, lui fit un mal atroce.

André tenait dans sa main un chèque de cinquante mille francs sur la Société générale.

— Vous pouvez toucher la somme aujourd'hui même, jusqu'à quatre heures, dit-il à Reine Penhoët.

Incapable de prononcer une parole, elle ne pouvait que répéter :

— Oh ! monsieur Bascou !... Monsieur Bascou !...

Lui, la regarda profondément, ainsi que l'avait regardée la veille au soir Raymond Sintély. Seulement, au lieu de la dureté implacable qu'on avait vue dans les yeux du jeune médecin, il y avait une douceur infinie dans ceux d'André Bascou !...

Une douceur qui rappela instantanément à Reine Penhoët le regard que le comte de Clavières avait jadis attaché sur elle, à la Rossignolette, lors de cette inoubliable rencontre où, bouleversée par sa bonté, elle avait failli tout lui avouer.

André se leva.

Il se dirigeait vers la porte, quand celle-ci s'ouvrit et Clément parut sur le seuil.

Il était très pâle, tandis que ses yeux étaient dilatés comme sous l'empire de quelque extraordinaire émotion.

Bascou le salua et sortit le laissant seul avec sa femme.

Clément, alors, ne se soutenant plus, tomba assis comme une masse sur la chaise que le commissionnaire venait de quitter.

— Oh ! non, fit-il en cachant son visage dans ses mains, nous avons trop peu de chance, en vérité.

Sur mon âme, ma pauvre Reine, il ne nous reste plus qu'à acheter pour vingt sous de charbon et à mourir tous les trois ensemble !...

(A suivre.)

Mme CLAUDIA
somnambule

Renseigne sr tous les événements, destinée, recherches, procès, maladies, commerce, etc. Cartes, lignes main, magie, magn., suggestions.
Lyon, rue Centrale, 4, au 3me
Traite par correspondance

CAOUTCHOUC
Vêtements Imperméables

T. GONTARD
dépositre des *Usines Rattier* de Paris.
Spéc. d'Articles pour Usines et Laboratoires
Gr. Assortiment d'Articl. divers *en Caoutchouc Gutta-percha et Ebonite*
Chaussure et Linge américain
47, Rue Victor-Hugo, Lyon
Téléphone interurbain

A VENDRE
DE SUITE
le matériel et les agencements des Magasins de Nouveautés **A la Ville de Lyon** (place des Terreaux) casiers, planches, rayons, vitrines, etc., etc.

PHILIPPE CASATI
2, rue Bellecour, 2
CAFÉ ET CHOCOLAT DE 1er CHOIX
BONBONS VARIÉS
Haute nouveauté de cartonnage et d'articles pour étrennes.

Dr DUCHARME
LYON, 3, cours de la Liberté, 3
Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. Ulcères. Electricité.— Traite par correspondance. — Cabinet de *9 à 11* h. et de *1 h. 1/2 à 4* h.

PAIN DE GLUTEN
à **1** f. le **1/2** kilo. — **GUY**
11, rue St-Dominique, Lyon

La Destinée Dévoilée à Tous
Dr YVAN ATCHINEFF
CONSULTATIONS COMPLIQUÉES
TALISMANS DE RÉUSSITE. — PRIX : 10 FR.
Bureau, 100, rue Hôtel-de-Ville, 100, Lyon (Rhône)

AUX DOCKS DE LA CHAPELLERIE 11, Cours Lafayette
Chapeaux feutres en tous genres, pour hommes, dames et enfants. — *Détail au prix du gros. — Venez et comparez.*

A LOUER DE SUITE
37, rue du l'Hôtel-de-Ville
Vastes Locaux
Avec Magasins et Sous-Sols admirablement disposés et secs, pouvant convenir spécialement à l'industrie et au commerce des Soieries.
S'adresser à MM. Gérentet et Périer, 3, rue du Garet

Mme EKATERINODAR de VIATKA
Célébrité russe. Devineresse, dormeuse clairvoyante, somnambule, cartomancienne, 33 méthodes. Tout par dates. Prix, **3** fr. Correspondance, **5** fr. mandat ou bons de poste qui n'obligent également pas à donner le nom. Tous les jours, **10, rue Constantine, au 2e, au-dessus de l'entresol, Lyon.**

LE QUINA BRUNO
A cette heure, la consommation publique, de plus en plus éclairée, a donné la consécration d'un juste renom aux produits véritablement supérieurs et dont la marque est devenue un passeport reconnu d'estime auprès des gourmets. Tel est bien, dans le domaine si vaste de l'alimentation, où se débat la question intéressante de la boisson hygiénique, le cas du **QUINA BRUNO**, qui nous paraît l'avoir entièrement résolue, à la satisfaction de tous ceux qui comprennent dans le sens large le mot célèbre de Brillat-Savarin : « Avoir de l'appétit ! » Il y a pourtant, reconnaissons le tout d'abord, quina et quina, comme il y a fagot et fagot.
Le **QUINA BRUNO** nous paraît présenter certaines particularités qui lui ont créé cette réputation hors de pair qui, partout, le fait mettre à la place d'honneur.
D'une limpidité de cristal, d'une transparence parfaite, éclatant à ses reflets dorés, le **QUINA BRUNO** charme merveilleusement le regard avant de plaire au palais. Ne se troublant jamais, ce qui est un fait assez habituel aux produits que l'on vend ordinairement sous le nom de quina, le **QUINA BRUNO** est devenu rapidement, auprès du consommateur comme de l'élégante mondaine, *l'apéritif* nécessaire, *l'introducteur obligé*, le *prophète* préparant les voies du divin appétit, le digestif par excellence.
Ses qualités antifébriles éminemment *toniques* l'ont fait placer, par MM. les docteurs hygiénistes, au-dessus des reconstituants les plus célèbres.
Classé au premier rang de la consommation alimentaire, il devient l'indispensable réparateur de chaque heure de notre existence, dans cette fin de siècle de *névroses* et d'*anémie*, où chacun de nous brûle la vie à toute vapeur.
Le préparateur du **QUINA BRUNO**, M. *Bruno Tavernier*, avait, en sa qualité de pharmacien, mieux que personne le droit d'arriver à l'irréprochable dans la fabrication du quina. Aussi peut on hautement affirmer que sa nouvelle création n'est plus à compter les succès ni les faveurs qui ont accueilli son apparition.
Sa limpidité constante, la finesse de son arôme et sa ravissante couleur ambrée en font le **QUINA** le plus délicieux, le plus flatteur. Il a sa place marquée dans toutes les familles, sur toutes les tables.
En vente partout. — Fabrique : 36, quai Fulchiron, Lyon
Prix : 3 fr. 50 le litre
Par 2 *litres*, envoi franco contre valeur en mandat-poste
VENTE EN GROS :
Par six bouteilles, **15** *fr.*; *par douze*, **30** *fr.*, *franco gare*

5 JOURS ENCORE !
PAR AUTORISATION
SPÉCIALE & ÉCRITE DU PROPRIÉTAIRE
Le Liquidateur des Grands Magasins de Nouveautés
A LA VILLE DE LYON
Place des Terreaux, Rues St-Pierre et Constantine, LYON
continuera à VENDRE jusqu'à SAMEDI PROCHAIN
DEMAIN LUNDI 26 DÉCEMBRE
et 5 Jours suivants, de 8 heures du matin à 7 h. du soir
(SANS INTERRUPTION)
VENTE PUBLIQUE
de tous les articles Couvertures, Tapis, Literie, Lainages, Lingerie, Bonneterie, Rideaux, Serviettes, Mouchoirs, etc., existant encore en Magasin.
C'EST UN CAS
in-extremis !..
On veut quand même liquider le stock, c'est un
Gaspillage inouï !..
UN VRAI DÉSASTRE !!..
LA RETRAITE dans toute son
HORREUR !!!..
AVIS IMPORTANT. — *Les marchandises gisent pêle-mêle dans un immense désordre, le personnel est débordé, le Liquidateur réclame l'indulgence du public de la dernière heure qui trouvera comme compensation un bon marché exceptionnel.*
SAMEDI à 7 heures du soir, la vente sera terminée et les Magasins définitivement fermés.
Clichés-Annonces B. DELAVE, 8, rue Henri IV, Lyon.

LECTEURS ! N'achetez pas vos Vêtements avant d'avoir visité
LE TAILLEUR PAUVRE
Le seul pouvant vous donner un **superbe habillement** complet ou un pardessus en drap cheviotte noire et bleue ou nouveauté, garanti pure laine, livré en 6 heures, sur mesure, pour..... **29,50** Fr.
AU TAILLEUR PAUVRE
66, cours de la Liberté et 27, r. Basse-du-Port au-Bois
Annexe et Ateliers : 2, rue Mortier

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE **souvent en un seul jour**, des **ÉCOULEMENTS** de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du **SEL** et des **DRAGÉES** végétales antiseptiques du Dr EBERHART. « Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons : 18 en quelques heures, 55 en 1 jour, 22 en 2 jours et 3 en 3 jours ; c'est merveilleux. *Dr Bonchard.* »
SEL, 3 fr. ; **DRAGÉES, 3 fr.**, *franco par poste contre mandat.*
Exiger rigoureusement le nom du Dr EBERHART et sa brochure donnée gratis.
Dépôt Fie FARLEY, 114, quai Pierre-Scize.— 0,20 c., brochure seule, franco.

CROISSANCE DES ENFANTS, GROSSESSE, ANÉMIE, PHTISIE
MALADIES DES OS SURMENAGE, et en général tous états qui demandent un reconstituant.
SOLUTION JACQUEMAIRE
au Bi-Phosphate de Chaux gazeux
Préparation perfectionnée — La plus assimilable — La seule inaltérable
DEMI LITRE : 2 FR. — LITRE : 3 FR.
Exiger le Bouchon mécanique en porcelaine et le Plomb de garantie.
DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES — BROCHURE GRATIS SUR DEMANDE
Pharmacie JACQUEMAIRE, à VILLEFRANCHE (Rhône).

PHARMACIE
Beau quartier, belle installation
A CÉDER DE SUITE
à très bon prix
Écrire : Pharmacie Centrale de Lyon

AVANCES sur titres, usufruits, nues propriétés, mobiliers, bijoux, objets d'art, marchandises, etc., etc. BOURGEOIS, cours de la Liberté, 65, Lyon.

AU PETIT-ÉLYSÉE
GRAND BAL
Direction : EUGÈNE GUILLOUD
Angle de l'avenue de Saxe et du cours Gambetta
Tous les Dimanches : Grand Bal, de 2 à 11 heures
ORCHESTRE NOMBREUX ET CHOISI

ÉTRENNES UTILES
Un cadeau, que les jeunes gens recevraient avec plaisir, à l'occasion des étrennes du jour de l'an, c'est notre appareil photographique **Le Fin de Siècle**, déjà bien connu et apprécié par les débutants en photographie.
L'appareil en noyer ciré pour portraits et paysages, avec pied de campagne pliant, quelques accessoires et instructions pour réussir, est vendu la somme modique de **12 francs.**
Franco gare, **13 francs.**
Vu le nombre très restreint de ces appareils, nous prions les personnes que ce joli cadeau intéresse d'en faire immédiatement l'acquisition :
AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE, 12, RUE CONFORT, LYON

Maison de Convalescence
Mme Barthélemy, à Monplaisir, place de l'Eglise. — Soins aux personnes âgées ou malades. — Prend des pensionnaires en viager.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
MAISON GOMPEL & Cie
LYON — 11 et 13, Rue Dubois, 11 et 13 — LYON
LA PLUS ANCIENNE MAISON DE VENTE A CRÉDIT
La seule garantissant toutes ses marchandises, quoique vendant **20** *et* **25 0/0** *meilleur marché que n'importe quelle maison similaire.*
APERÇU DE QUELQUES PRIX
COMPTOIR DE LINGERIE
Chemises pour femme, cretonne écrue, bonne qualité, depuis..... 1 45
La même, festonnée à la main..... 2 25
Camisoles cretonne et percale, brodées et festonnées, depuis..... 1 50
Pantalons cretonne, brodés, plissés pointes riches et unis, depuis..... 1 50
Grand choix de Lingerie fine pour Dames et Fillettes
CONFECTIONS POUR HOMMES, CADETS ET ENFANTS
Complet drap haute nouveauté, carreaux et rayures, depuis 22 75
CONFECTIONS POUR DAMES ET FILLETTES
Jaquette croisée, diagonale, pure laine, deux rangs de boutons, longueur 95 c. (création de la maison), à..... 15 25
Linge de Toilette et de Table
Meubles — Tapis — Ameublements — Ganterie — Modes
Chapellerie — Cordonnerie garantie, etc., etc.
A l'occasion des FÊTES DE NOEL et du JOUR DE L'AN, nos Rayons ont été doublés en stock, afin de donner plus de choix à notre clientèle.
Grâce aux achats qu'elle est obligée de faire pour ses 190 maisons de vente au détail, la *Maison GOMPEL et Ce, 11 et 13, rue Dubois, à Lyon*, est la seule qui puisse donner à ses clients des marchandises fraîches et à des prix réels de bon marché.
Envoi franco du **CATALOGUE ILLUSTRÉ**, Saison d'Hiver 1892-1893

CORS AUX PIEDS
Guérison prompte et radicale
PAR LE
TOPIQUE PERSAN
Prix : 1 fr. — Pharmacie : boulevard des Brotteaux

IL EST RECONNU
Par toutes les personnes qui ont employé le SIROP DU DOCTEUR PICK, que c'est le remède le plus sûr et le plus prompt pour guérir les **Rhumes, Bronchites, Toux rebelles et chroniques, Asthme, Phtisie, Coqueluche, Enrouements, Laryngites,** *en un mot, toutes les maladies des voies respiratoires.*
Le SIROP DU DOCTEUR PICK réussit toujours. Si cependant la maladie était incurable (chose rare), nous affirmons *qu'il procurera toujours un grand et immédiat soulagement.*
L'ESSAYER, C'EST VOULOIR GUÉRIR.
Les nombreuses attestations flatteuses que nous avons reçues sont la preuve de ce que nous avançons.
On peut se procurer le SIROP DU DOCTEUR PICK dans toutes les pharmacies. Il ne coûte que deux francs le flacon.
Envoi franco et gratis de la Brochure-Almanach du SIROP DU DOCTEUR PICK à toute personne qui en fera la demande par carte postale ou lettre affranchie, au dépôt général, à la PHARMACIE, 3, rue de Thizy, à VILLEFRANCHE (Rhône).

Grande Brasserie-Restaurant Faure
A BELLECOUR (ANGLE DE LA RUE GASPARIN)
Déjeuners à **2 fr. 50.** — Dîners à **3** fr. (vin compris). — Service à la carte fait jour et nuit. — Cave spéciale de grands crus.
BIÈRES DE MUNICH, SALVATOR ET FRANÇAISES
Soupers froids, **Sortie de Théâtre**, Galantine, Choucroute, Jambon, Saucisses, Cervelas, Sandwichs au Jambon de Strasbourg, Soupe au Fromage.
ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE — OUVERT JUSQU'A TROIS HEURES DU MATIN

Cie Coloniale
CHOCOLATS
DE
QUALITÉ SUPÉRIEURE
Entrepôt général : **Avenue de l'Opéra, 19,** *Paris*
DANS TOUTES les VILLES, chez les PRINCIPAUX COMMERÇANTS
NOTA. — Les Cacaos en poudre, étant toujours privés du Beurre de Cacao, n'ont absolument aucune valeur nutritive ; les Chocolats seuls, constituant un aliment complet, leur doivent donc être préférés.